



**AUDIT DE GESTION DE LA SONABHY
PERIODE 2020, 2021 ET 2022**

RAPPORT DEFINITIF

Groupement de cabinets

Août 2023



CABINET FIDUCIAL EXPERTISE AK



ELITE CONSEIL ET EXPERTISE COMPTABLE (2EC)

TABLE DES MATIERES

1. Lettre introductive.....	4
2. Introduction et rappel des termes de référence.....	6
2.1. Introduction.....	6
2.2. Rappel des termes de référence.....	7
3. Résumé exécutif.....	8
4. La vérification de la conformité des missions effectuées par les dirigeants sociaux et le personnel en relation avec l'objet social de la société	25
5. La revue des 50 plus gros contrats et marchés passés par la société	36
6. L'évaluation et l'appréciation des montants et la régularité des honoraires versés aux intermédiaires.....	55
7. L'évaluation et l'appréciation des montants et la régularité des frais de publicités.....	57
8. L'évaluation et l'indication des bénéficiaires de tous les appuis institutionnels et/ou charges apparentées effectuées par la société.....	57
9. L'analyse de la politique de gestion du carburant, notamment les dotations, les dons, les consommations pour l'exploitation.....	62
10. Les indemnités et autres rémunérations versées aux dirigeants sociaux ainsi qu'au personnel tout en s'assurant de la conformité de leur paiement avec les missions, les textes ou usages en vigueur	65
11. Les mécanismes de conduite des grands projets d'investissements de la société aussi bien dans les aspects juridiques que financiers et de notre avis sur le caractère régulier des transactions mais aussi sur la préservation des intérêts de la société.....	65
11.1. Procédure d'élaboration des projets	65
12. L'analyse de la structure des charges supportées par la société, en rapport avec ses missions et comparativement aux sociétés de taille similaire, publiques ou privées qui exercent dans le même domaine d'activités que la SONABHY dans la sous-région et dans des pays de référence, et la formulation de recommandations pour une meilleure allocation et une utilisation optimale des ressources de la société.....	72

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1: SITUATION DES FRAIS DE MISSION.....	25
TABEAU 2: SITUATION DES MISSIONS JUSTIFIEES ET NON JUSTIFIEES 2020, 2021 ET 2022	26
TABEAU 3: SITUATION DES INDEMNITES DE MISSION PAR DIRECTION	29
TABEAU 4: NOMBRE DE MISSIONS PAR DIRECTION.....	30
TABEAU 5: SITUATION DES ACHATS DE BILLETS D'AVION PAR DIRECTION	31
TABEAU 6: ETAT DES ACHATS DE BILLETS D'AVION EN CLASSE AFFAIRES	32
TABEAU 7: ETAT DES FORMATIONS EFFECTUEES A L'ETRANGER.....	34
TABEAU 8: BENEFICIAIRE D'UN ORDRE DE PAIEMENT DIFFERENT DE CELUI INSCRIT SUR L'ORDRE DE MISSION ET LE CHEQUE	35
TABEAU 9: TAUX D'EXECUTION DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES	36
TABEAU 10: LES DEPASSEMENTS DE CREDITS BUDGETAIRES DE CERTAINS MARCHES..	39
TABEAU 11: SITUATION DES MANQUEMENTS OBSERVES DANS LE RESPECT DES PROCEDURES DE PASSATION ET D'EXECUTION	41
TABEAU 12: ETAT DES MARCHES SANS LETTRE DE SOUMISSION ET SUR LA BASE DE BORDEREAUX DE PRIME (PRIX) ET DE QUANTITES DONT LA PARTIE PRIME EST MANUSCRITE ET BORDEREAUX DE PRIX ET QUANTITES NON PAS SIGNES.....	46
TABEAU 13: SITUATION DES PRESTATAIRES N'AYANT PAS JUSTIFIES DE TROIS (03) LIVRAISONS SIMILAIRES EN AFRIQUE DE L'OUEST	47
TABEAU 14: NON-RESPECT DES SEUILS DES PRIMES DE STRUCTURES.....	48
TABEAU 15: ACHATS SPOT AVEC DES PRIMES SUPERIEURES AUX PRIMES DE STRUCTURES	51
TABEAU 16: SITUATION DES ACHATS PAR TYPE D'OPERATION.....	52
TABEAU 17 : SITUATIONS DES APPROVISIONNEMENTS REALISES PAR LES FOURNISSEURS VITOL SA ET TRAFIGURA.....	54
TABEAU 18: ETAT DES HONORAIRES VERSEES AUX INTERMEDIAIRES	55
TABEAU 19: SITUATION DES ABSENCES D'ATTESTATIONS DE SERVICE FAIT.....	56
TABEAU 20: SITUATION DES ABSENCES DE STICKERS SUR LES FACTURES DEFINITIVES	56
TABEAU 21: ETAT DE CONFORMITE BUDGETS ADOPTES ET DELIBERATION N°16/00011/MCIA/SONABHY/CA DU 14/12/2016 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	58
TABEAU 22: ETAT D'EXECUTION BUDGET ALLOUE AU POSTE « DONS ET CONTRIBUTIONS »	58
TABEAU 23: ETAT DES AUTORISATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION REQUISES POUR LES DONS ET CONTRIBUTIONS NON FOURNIES	61
TABEAU 24: ETAT DES PIECES JUSTIFICATIVES DES DONS ET CONTRIBUTION NON FOURNIES	61
TABEAU 25: SITUATION DES NOTES DE SERVICES RELATIVES AUX DOTATIONS MENSUELLES EN CARBURANT DES AGENTS.....	62
TABEAU 26: SITUATION DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LES FOURNISSEURS AVANT L'APPROBATION DES MARCHES DES DOTATIONS AU PERSONNEL.....	63
TABEAU 27: SITUATION DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LES FOURNISSEURS AVANT L'APPROBATION DES MARCHES DES DOTATIONS POUR L'EXPLOITATION.....	63
TABEAU 28: SITUATION DES DOTATIONS EN CARBURANTS POUR DES AGENTS APRES LEUR DATE DE DEPART A LA RETRAITE.....	64
TABEAU 29: SITUATION DES INVESTISSEMENTS SUR LA PERIODE 2020-2022	67
TABEAU 30: NIVEAUX D'EXECUTION PHYSIQUE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT	69
TABEAU 31: SITUATION DE L'EXECUTION DU PROJET D'EXTENSION DU DEPOT D'HYDROCARBURE LIQUIDE DE BINGO	70
TABEAU 32: SITUATION DE L'EXECUTION DU PROJET DE CONSTRUCTION /REHABILITATION DES ROUTES, D'OUVRAGES D'ART ET D'AMENAGEMENT DIVERS AU PROFIT DE DU DEPOT DE BINGO, LOT 2.....	71
TABEAU 33 : SITUATION DES COUTS SUPPLEMENTAIRES DANS L'EXECUTION DU PROJET DE CONSTRUCTION /REHABILITATION DES ROUTES, D'OUVRAGES D'ART ET D'AMENAGEMENT DIVERS AU PROFIT DE DU DEPOT DE BINGO, LOT 2.....	71



FIDUCIAL EXPERTISE AK
 621, Avenue Houari Boumédiène
 Section 017 AT, Lot 1141, parcelle E
 01 B.P. : 4134 Ouagadougou 01- Burkina Faso
 Tél : (226) 25 30 85 07 / 25 33 12 04
 E-mail : fiducialak@fiducialak.org
fiducialak@yahoo.fr ou fiducialak@fasonet.bf
 RCCM: BF OUA 2004 B 3187 - IFU N°00052470 Y



ELITE CONSEIL ET EXPERTISE COMPTABLE (2EC)
 Avenue Bassawarga,
 Section KA, Lot 58, parcelle 09
 01BP :01 BP 4285 Ouagadougou 01
 Téléphone :(+226) 25 30 01 73/73 39 06 39/ 79 43 00 13
 E-mail : nicolas.ouedraogo.2ec@gmail.com
 RCCM : BF OUA 2018 B 0636
 IFU :00100413K

Ouagadougou le 30 Août 2023

1. Lettre introductive

A

**MONSIEUR LE CONTROLEUR
 GENERAL DE L'AUTORITE
 SUPERIEURE DE CONTROLE
 D'ETAT ET DE LUTTE CONTRE LA
 CORRUPTION (ASCE-LC)**

OUAGADOUGOU

Burkina Faso

**Objet : Rapport d'audit de gestion de la SONABHY
 de la période 2020-2022**

Monsieur le Contrôleur Général d'Etat,

Dans le cadre de la mission d'audit organisationnel, financier, comptable, opérationnel et de gestion de la SONABHY, nous avons le plaisir de vous faire tenir notre rapport définitif d'audit de gestion.

Conformément aux Termes De Références (TDR), le présent rapport définitif d'audit de gestion est structuré comme suit :

- L'introduction et le rappel des Termes De Référence (TDR),
- Le résumé exécutif,
- La vérification de la conformité des missions effectuées par les dirigeants sociaux et le personnel en relation avec l'objet social de la société,
- La revue des 50 plus gros contrats et marchés passés par la société,

- L'évaluation et l'appréciation des montants et la régularité des honoraires versés aux intermédiaires,
- L'évaluation et l'appréciation des montants et la régularité des frais de publicités,
- L'évaluation et l'indication des bénéficiaires de tous les appuis institutionnels et/ou charges apparentées effectuées par la société,
- L'analyse de la politique de gestion du carburant, notamment les dotations, les dons, les consommations pour l'exploitation,
- Le point des indemnités et autres rémunérations versées aux dirigeants sociaux ainsi qu'au personnel tout en s'assurant de la conformité de leur paiement avec les missions, les textes ou usages en vigueur,
- Les mécanismes de conduite des grands projets d'investissements de la société aussi bien dans les aspects juridiques que financiers et se prononcer non seulement sur le caractère régulier des transactions mais aussi sur la préservation des intérêts de la société,
- L'analyse de la structure des charges supportées par la société, en rapport avec ses missions et comparativement aux sociétés de taille similaire, publiques ou privées qui exercent dans le même domaine d'activités que la SONABHY dans la sous-région et dans des pays de référence, et la formulation de recommandations pour une meilleure allocation et une utilisation optimale des ressources de la société,
- L'annexe.

Il faut noter que pour chaque recommandation, nous avons intégré les commentaires de la SONABHY.

Vous souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Groupement de Cabinets

Adama KY

Expert-comptable Diplômé

Commissaire aux comptes de sociétés

Inscrit au tableau de l'ONECCA-BF



2. Introduction et rappel des termes de référence

2.1. Introduction

Au regard des attentes légitimes des populations sur la moralisation de l'administration publique, la lutte contre la corruption et les infractions connexes, son excellence Monsieur le Président du Faso par lettre N°2022-010/PF invitait le Contrôleur Général d'Etat à initier des contrôles approfondis des structures publiques en collaboration avec l'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés (ONECCA-BF) et la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).

Ces contrôles prendront la forme selon le cas des missions spécifiques, soit :

- d'un audit de gestion sur les sociétés d'Etat, les EPE et assimilés ;
- d'un audit d'investigation, de détection de fraudes financières pour toutes les structures à contrôler ;
- d'un audit des marchés publics ;
- d'un audit spécifique sur les frais de mission, frais de voyage, carburant, dons au bénéfice des personnes politiquement exposées (PPE).

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'audit de gestion de la SONABHY qui se justifie par ses contre-performances mentionnées dans le rapport de performance des sociétés d'Etat, exercice 2020 à savoir :

- une forte baisse de son volume d'activité;
- une baisse de 6% de son chiffre d'affaires ;
- Un ratio de la rentabilité financière qui est passé de 30,08% en 2019 à 22,17% en 2020 ;
- Une baisse en 2020 de la valeur ajoutée, de l'excédent brut d'exploitation et du résultat d'exploitation respectivement de 14,592 milliards, de 15,187 milliards et de 15,991 milliards de FCFA ;
- une forte augmentation des « autres charges diverses ».

L'audit permettra de déterminer les causes réelles de ces contre-performances et de rendre plus efficace et efficiente la gestion de la société.

La présente mission porte sur l'audit organisationnel, financiers, comptables, de gestion et opérationnels de la SONABHY et concernera la période allant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022. **Ainsi, le présent rapport définitif concerne l'aspect gestion de la SONABHY.**

2.2. Rappel des termes de référence

Au plan de la gestion, le Cabinet devra :

- revoir les mécanismes de conduite des grands projets d'investissements de la société aussi bien dans les aspects juridiques que financiers et se prononcer non seulement sur le caractère régulier des transactions mais aussi sur la préservation des intérêts de la société ;
- évaluer le montant des charges à caractère non-récurrent ou exceptionnelles, c'est-à-dire n'entrant pas dans le cadre de l'activité courante de la société, ainsi que le montant des investissements exceptionnels ;
- analyser la structure des charges supportées par la société, en rapport avec ses missions et comparativement aux sociétés de taille similaire, publiques ou privées qui exercent dans le même domaine d'activités que la SONABHY dans la sous-région et dans des pays de référence, et formuler des recommandations pour une meilleure allocation et une utilisation optimale des ressources de la société ;
- déterminer les niveaux normatifs de chaque poste de charges et d'investissements, nécessaires à l'accomplissement des missions de la société ;
- faire le point des indemnités et autres rémunérations versées aux dirigeants sociaux ainsi qu'au personnel tout en s'assurant de la conformité de leur paiement avec les missions, les textes ou usages en vigueur ;
- évaluer et apprécier les montants et la régularité des honoraires versés aux intermédiaires ainsi que les dons effectués par la société et les frais de publicités ;
- vérifier la conformité des missions effectuées par les dirigeants sociaux et le personnel en relation avec l'objet social de la société ;
- Analyser la politique de gestion du carburant, notamment les dotations, les dons, les consommations pour l'exploitation ;
- évaluer et indiquer les bénéficiaires de tous les appuis institutionnels et/ou charges apparentées effectuées par la société ;
- faire une revue des 50 plus gros contrats et marchés passés par la société, pour en apprécier le coût et le caractère régulier.

3. Résumé exécutif

Notre mission a été conduite conformément aux normes professionnelles et a notamment comporté, des analyses, observations, recoupements, entretiens, confirmations, examens documentaires, sondages et toutes autres diligences jugées nécessaires.

La synthèse de nos constats et recommandations se développe comme suit :

3.1 De la vérification de la conformité des missions effectuées par les dirigeants sociaux et le personnel en relation avec l'objet social de la société, nous relevons les constatations suivantes :

- Le non-respect de la note de service **N°17/03196/MCIA/SONABHY/DG du 23/08/2017 portant justification exécution missions**. En effet, la justification des missions doit se faire au moyen des visas et des cachets des autorités compétentes sur les ordres de mission ou sur les documents de voyage (passeports), faisant ressortir clairement les date de départ et de retour. Les copies des ordres de mission visées et/ ou cachetées ou des documents de voyage doivent être transmises à la Direction des Ressources Humaines, dans les quatorze (14) jours calendaires suivant la date de fin de la mission. Passé ce délai, il sera engagé la procédure de restitution de tous les effets liés à la mission (frais de voyage, titres de voyage, autres). Nous dénombrons sur la période 2020-2022, respectivement **112** missions ; **104** missions et **146** missions non justifiées. Il est difficile sans justificatifs de juger de l'effectivité des missions réalisées. Ainsi, conformément à la note de service ci-dessus, une procédure de restitution de tous les effets liés aux missions devrait être engagée (voir tableau 2 du rapport). La direction générale, la direction financière et comptable et la direction des ressources humaines doivent veillez au respect de la note de service ;

Commentaire de la SONABHY

La SONABHY à inviter les intéressés à compléter les pièces manquantes dans un délais de 10 jours.

- Les rapports ou comptes rendus de la plupart des missions ne sont pas produits. Cela constitue un non-respect de la note de service **N°17/03195/MICA/SONABHY/DG du 23/08/2017** qui stipule que l'exécution de toute mission doit donner lieu à la production d'un compte rendu de mission écrit, à l'attention du Responsable initiateur de la mission, avec copie à la Direction des ressources humaines et à la direction générale, dans un délai d'une semaine à compter de la date de fin de la mission. L'absence de rapports ou de compte rendu ne permet pas d'apprécier la participation du salarié et les acquis de la mission. La direction générale, la direction financière et comptable et la direction des ressources humaines doivent veiller au respect de la note de service ;

Commentaire de la SONABHY

La SONABHY a invité les intéressés à compléter les pièces manquantes dans un délais de 10 jours.

- Les prolongations des missions continuent de faire l'objet de reprise de l'ordre de mission alors que la note de service **N°17/03195/MICA/SONABHY/DG du 23/08/2017** stipule que toute prolongation de la durée de la mission, pour faire l'objet d'une régularisation, requière l'accord écrit du Directeur Général. La direction générale, la direction financière et comptable et la direction des ressources humaines doivent veiller au respect de la note de service ;

Commentaire de la SONABHY

La régularisation des prolongations des missions sont toujours faites avec l'accord du DG.

- La Direction Générale, la Direction Financière et Comptable ainsi que de la Direction du Dépôt de Bingo représentent à elles seules **784** missions sur un total de **1 215** missions sur la période 2020-2022, soit 64,54% des missions (voir tableau 4). Il est important qu'une bonne définition des besoins des missions soit faite afin de permettre l'atteinte des objectifs de la société et une optimisation des ressources affectées aux missions ;

Commentaire de la SONABHY

Il faut noter que toutes les missions sont prévues en fonction des activités et objectifs assignés à chaque Direction. Par conséquent, on ne peut pas faire une comparaison linéaire et relever une disparité dans la répartition des indemnités de mission par Direction

- En l'absence de toute réglementation en matière d'achat de billets d'avion et tenant compte de la situation financière difficile de la société, nous estimons que les billets en classe affaires devraient être réservés aux Administrateurs et au Directeur Général (voir tableau 6). Un Plan d'Optimisation et de Maîtrise des Charges (POMC) doit être mise en œuvre concernant les achats de billets d'avion (voir l'annexe du rapport) ;

Commentaire de la SONABHY

Actuellement seul le DG, les Directeurs Centraux et les Administrateurs voyagent en classe affaire. Une note sera prise pour formaliser cette situation. Par ailleurs ces choix tiennent compte de l'image de la société, surtout avec les partenaires extérieurs.

- Des formations ayant engendrées des frais de mission pouvaient se faire au Burkina Faso et non à l'étranger, ce qui aurait permis des économies de ressources (voir tableau 7). Ainsi, dans un souci de maîtrise des charges, la société devrait privilégier les formations au Burkina.

Commentaire de la SONABHY

La création du Centre de Reference du Pétrole et des Moteurs permet déjà de prendre en charge la plupart des formations sur place.

3.2 De la revue des 50 plus gros contrats et marchés passés par la société, nous relevons les constatations suivantes :

❖ Les marchés hors produits pétroliers

- un faible taux d'exécution du plan de passation des marchés (ce plan ne prend pas en compte les marchés d'achat d'hydrocarbures), soit un taux global d'exécution

de **54,14%** sur la période 2020-2022 (voir tableau 9 du rapport). Ce faible taux d'exécution des marchés hors produits pétroliers s'explique par :

- la situation de crise sanitaire liée à la COVID19 en 2020-2021 ;
- la mauvaise estimation des besoins en termes de prévision ;
- les lourdeurs administratives.

Il est important que des mécanismes soient mis en œuvre pour rehausser le taux d'exécution du plan de passation des marchés.

Commentaire de la SONABHY

La SONABHY est en échange avec le MEFP sur ce point compte tenu des spécificités et de l'imprévisibilité (dépendant de la géopolitique mondiale) du secteur.

- La revue des marchés passés au cours de la période a permis de constater que les marchés relatifs aux achats de produits pétroliers ne sont pas inscrits au préalable sur les plans de passation de marchés annuels. En effet, selon l'article 11 du décret 2017-0049/PRES/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, les besoins sont définis et transmis à la Personne Responsable des Marchés publics en vue de l'élaboration du Plan de Passation des Marchés. L'importation et le stockage des hydrocarbures liquides et gazeux constituent la raison d'être de la société et donc, en plus de faire l'objet de prévision dans le budget déterminant, ces achats de produits pétroliers devraient être inscrits dans le plan de passation de marchés ;

Commentaire de la SONABHY

La SONABHY est en échange avec le MEFP sur ce point compte tenu des spécificités et de l'imprévisibilité (dépendant de la géopolitique mondiale) du secteur.

- Les contrats sont élaborés par la Personne Responsable des Marchés (PRM) au lieu du gestionnaire de crédits (Directeur Financier). Cette situation va à l'encontre de l'article 11 du décret 2017-0049/PRES/MINEFID portant procédures de

passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public qui stipule que : « *le gestionnaire de crédits nommé auprès d'une autorité contractante est le responsable en charge des finances. En outre, il assure l'élaboration et la mise en œuvre du contrat » ;*

Commentaire de la SONABHY

La SONABHY a entrepris la révision de son organigramme pour se conformer à la réglementation tel que recommandé par l'IGF lors de son dernier contrôle.

- Le Président du Conseil d'Administration signe sur les marchés en tant qu'approbateur en lieu et place du Directeur Général qui est l'ordonnateur du budget. Ce qui n'est pas conforme aux dispositions du décret 2017-0049/PRES/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public. En effet, l'article 131 dudit décret stipule « *Les marchés publics, selon la qualité de l'autorité contractante, sont soumis à l'avis de la structure chargée du contrôle de la commande publique avant approbation par l'ordonnateur du budget concerné.* ».

Commentaire de la SONABHY

Tous les contrats ne sont plus signés par le PCA depuis janvier 2023.

- La présidence de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM) est assurée par le Directeur Général au lieu de la Personne Responsable des Marchés (PRM). Ce qui n'est pas conforme aux dispositions du décret 2017-0049/PRES/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public. En effet l'article 12 dudit décret stipule : « *Au sein de chaque autorité contractante, il est créé sous l'autorité de la Personne Responsable des Marchés, une Commission d'Attribution des Marchés» ;*

Commentaire de la SONABHY

Depuis octobre 2022 (Note de service n°022-00500 du 25/10/2022) le DG n'assume plus la présidence de la CAM. Toutefois la Présidence de la CAM est assurée par DIRCAB.

- Des manquements ont été observés dans le respect des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, sur des marchés d'un montant total de **30 914 703 038 FCFA**. Il s'agit entre autres, du non-respect du délai de signature des marchés par l'attributaire et l'autorité contractante, de la non approbation par le conseil d'administration des modifications significatives des marchés initialement approuvés par celui-ci, des retards importants dans le lancement des marchés par rapport au plan de passation des marchés (voir tableau 11 du rapport), etc. Nous recommandons le respect des procédures de la commande publique conformément au décret 2017-0049/PRES/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

Commentaire de la SONABHY

Des diligences seront prises pour se conformer.

❖ Les marchés de produits pétroliers

- Les marchés des produits pétroliers sont exécutés sur la base de la dérogation à la réglementation de marchés publics accordées par le Ministère de l'Economie et des Finances par lettre N°2010/1784/MEF/SG/DG/DGMP du 06 Juillet 2010. Cette dérogation ne concerne pas l'enregistrement des contrats d'achats pétroliers. Toutefois, nous constatons que l'ensemble des contrats d'achats pétroliers ne sont pas enregistrés ; ce qui est contraire à l'article 394 du code général des impôts qui stipule que les commandes publiques sont soumises obligatoirement aux formalités d'enregistrement. Il est important que les dispositions légales et réglementaires soient respectées en matière de commandes publiques ;

Commentaire de la SONABHY

Pour la SONABHY, la dérogation accordée par l'Etat à la réglementation de marchés publics pour les achats de produits pétroliers n'est pas assortie d'exception portant sur les enregistrements. Non seulement l'obligation particulière d'enregistrement ne ressort pas dans la note du ministre, mais en plus la motivation de cette dérogation qui repose sur « les situations d'urgence » qui exclut les « formalités préalables prévues par la réglementation » prévaut aussi en matière

d'enregistrement. La structure des prix ne prend en compte le coût de l'enregistrement qui pourrait renchérir le prix à la pompe.

- La liste des fournisseurs défaillants n'est pas transmise à l'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) pour la mise à jour de la liste nationale des défaillants. Toute défaillance d'un fournisseur doit faire l'objet d'un signalement à l'ARCOP par la Direction des Marchés ;

Commentaire de la SONABHY

La majorité des fournisseurs défaillants sont des nationaux alors que nous sommes dans une dynamique d'accompagnement des fournisseurs locaux pour leur professionnalisation suite à la directive du Premier Ministère. La SONABHY transmettra la liste.

- Des attributions de marchés à des fournisseurs d'un montant facturé de **193 578 994 275 FCFA**, sans lettre de soumission et sur la base de bordereaux de prime (prix) et de quantités dont la partie prime est manuscrite. Ces bordereaux de prix et quantités ne sont pas signés (voir tableau 12 du rapport). Nous recommandons le respect strict des dispositions légales et réglementaires en matière d'achats de produits pétroliers ;

Commentaire de la SONABHY

Les appels d'offres des produits pétroliers n'exigent pas de lettre de soumission et n'interdisent pas de bordereau de prix manuscrit du fait de la cotation quotidienne des produits pétroliers. En effet la cotation étant journalière la plupart des fournisseurs étrangers attendent le jour J pour communiquer les primes à leurs représentants.

Par ailleurs la concurrence est respectée du fait que les offres parviennent à la SONABHY sous plis fermés et ne sont ouvertes qu'en séance plénière. La SONABHY s'engage à se conformer à la recommandation en intégrant ces conditions dans les prochains appels d'offres.

- Le non-respect des critères de qualifications et capacités exigés dans l'Avis d'Appel d'Offres N°22/0097/MDICAPME/SONABHY/DG/DAS du 13/01/2022 pour la fourniture de 474 000 +/- 10% de produits pétroliers estimés à **171 612 862 478 FCFA**. En effet, les lots 3 ; 4, 5, 6,7 et 8 ont été attribués à des prestataires qui n'ont pas justifiés conformément au point 8 de l'avis d'appel d'offre, trois livraisons similaires en Afrique de l'Ouest (voir tableau 13 du rapport). Il est à souligner que ces fournisseurs n'ont pas pu exécutés les marchés. Nous recommandons le respect strict des dispositions légales et réglementaires en matière d'achats de produits pétroliers ;

Commentaire de la SONABHY

Face à la crise mondiale et à la baisse des stocks au niveau des dépôts de la SONABHY observées en décembre 2021, à l'unanimité la CAM a décidé de leur attribuer les lots. En fin décembre 2021 la SONABHY avait commencé à rationner les sorties de carburant.

- La revue des dossiers de passation de marchés de l'Appel d'offres N°22/0/3155/MDICAPME/SONABHY/DG/DAS en date du 24 août 2022 pour la fourniture de 460 000 TM de produits pétroliers estimés à **55 967 979 110 FCFA**, révèle que CHASE PETROLEUM et OCTOGONE titulaire des marchés de lot 6 : Gasoil Ghana (50 PPM) 40 000 TM et lot n°12 : Jet A1 Lomé 10 000 TM ont des primes supérieures aux primes de structures (voir tableau 14 du rapport). Cette situation a entraîné un manque à gagner pour la SONABHY estimé à **1 112 00 295 FCFA**. Nous recommandons le respect strict des dispositions légales et réglementaires en matière d'achats de produits pétroliers ;

Commentaire de la SONABHY

Les primes structures ne constituent pas une mercuriale des prix des hydrocarbures qui par natures sont fluctuantes. Cependant il s'agit d'une estimation moyenne CAF (assurance, fret et autres frais connexes) de CIDPH ramenée à tous les corridors sachant que les primes diffèrent d'un corridor à un autre. Les primes moyennes sont obtenues en faisant la moyenne des primes par corridor : il va s'en dire que cette moyenne est nécessairement plus basse que la borne supérieures

(Ghana, Côte Ivoire) et plus élevée que la borne inférieure (Togo, Benin) NB : le Ghana et la Côte Ivoire consomment des produits nobles. Au moment de l'adjudication, les stocks en interne étaient très faibles et la capacité de chargement des corridors du Benin et du Togo n'arrivaient pas à couvrir les besoins du Burkina Faso.

Pour couvrir les besoins complémentaires nous étions obligés de faire recours au corridor du Ghana qui offre une plus grande capacité de chargement malgré les coûts d'acquisition élevés du fait de la qualité du produit, 50 ppm contre 1000 ppm sur les autres corridors. En plus au Ghana, il y avait plus de possibilité d'avoir des achats spots en bac car certains fournisseurs ont des dépôts. C'est la raison pour laquelle la CAM a décidé de valider les offres pour éviter les ruptures pour accroître ses chances d'avoir les produits.

- L'achat spot consiste à saisir une opportunité qui s'offre à la SONABHY selon le besoin du moment, la qualité du produit et surtout la prime du fournisseur. La revue des achats spot a révélé que ce mode d'achat est souvent plus cher que les achats par appels d'offres effectués au cours de la période sous revue. En effet, certains achats spot ont été réalisés avec des primes supérieures aux primes de structures fixés par le Comité Interministériel de Détermination des Prix des Hydrocarbures (CIDPH) (voir tableau 15 du rapport). Le manque à gagner est estimé à **3 388 978 811 FCFA** pour la SONABHY. Nous recommandons le respect strict des dispositions légales et réglementaires en matière d'achats de produits pétroliers. Le recours à ce mode d'achat devrait être guidé par des raisons d'économie.

Commentaire de la SONABHY

La mission principale de la SONABHY est d'acheter moins cher mais aussi d'assurer l'approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures tout en évitant les risques de rupture. Les spots sont non seulement une opportunité d'achat moins cher mais aussi une procédure d'achat d'urgence pour parer à des situations de menace de rupture. Au moment de l'adjudication, les stocks en interne étaient très faibles et la capacité de chargement des corridors du Benin et du Togo n'arrivaient pas à couvrir les besoins du Burkina Faso. La SIR a dénoncé à terme le contrat à terme 2021 sous prétexte que les conditions internes ne permettent pas de vendre

le produit au prix contractuel. Nous étions obligés de faire des achats spots avec la SIR pour faire l'approvisionnement de la zone de l'Ouest. Cette zone est approvisionnée par ce corridor pour des raisons économiques et stratégiques. En plus des approvisionnements à partir des autres corridors n'arrivaient pas à couvrir les besoins de Bingo. Il faut noter qu'à cette période, les besoins avaient augmentés suite aux actions de lutte contre la fraude de l'ASCE-LC.

- Un recours important, surtout en 2022, à la procédure d'achats spot avec un taux de **28,13%** alors que les appels d'offres sont en dessous du seuil réglementaire (au moins **60 %** des achats) (voir tableau 16 du rapport). Nous recommandons le respect strict des dispositions légales et réglementaires en matière d'achats de produits pétroliers.

Commentaire de la SONABHY

Les ratios énoncés ne sont pas issus de la réglementation mais Il s'agit juste d'un indicateur de performance interne en temps de fonctionnement normal. En temps de fonctionnement dégradé suite à une crise, cette cible est difficile à atteindre. Il existe deux types principaux d'achat d'opportunité en fonction de la raison :

1) Coût bas par rapport à la moyenne des marchés (ces cas se sont présentés et les intéressés n'ont pas pu livrer). Le seuil de 60% mentionné dans le rapport est un indicateur de gestion en interne sinon la dérogation n'a pas fixé de seuil (Confère note PCA).

2) Manque de produits sur le marché : les coûts deviennent nécessairement plus chers (loi de l'offre et de la demande), dans ce cas de figure l'achat est réalisé pour éviter les ruptures qui sont préjudiciables à tous les segments de l'économie. La pénurie de fin décembre est un exemple où le fournisseur traditionnel ayant été adjudicataire de l'appel d'offre a refusé de livrer pour des raisons évoquées par le Ministre du Commerce à l'assemblée Nationale. Cependant, nous nous sommes rendu compte que le fournisseur a revendu son produit plus tard plus cher à d'autres clients sachant qu'il était seul à posséder un nouvel arrivage. Face à cette situation, la SONABHY a dû faire appel à des fournisseurs Nigériens dont les coûts étaient plus élevés pour les raisons (risques sécuritaires des zones traversées qui commandent une escorte et une meilleure assurance).

- L'analyse des approvisionnements des produits pétroliers de la SONABHY en volume a révélé que les approvisionnements sont concentrés entre les fournisseurs VITOL et TRAFIGURA. En effet au cours des exercices 2020, 2021 et 2022 ces deux fournisseurs ont réalisés plus de la moitié des approvisionnements de la SONANBHY. Cette concentration des approvisionnements de la SONABHY crée une dépendance de la société vis-à-vis de VITOL et TRAFIGURA (voir tableau 17 du rapport). Nous recommandons une plus grande diversification des fournisseurs de la société.

La SONABHY devrait prospecter de nouveaux fournisseurs afin de bénéficier des effets d'une mise en concurrence plus large.

Commentaire de la SONABHY

La sélection des fournisseurs des produits pétroliers de la SONABHY se fait par appel d'offre ouvert à l'International publié dans la revue des marchés publics. La majorité des livraisons des deux fournisseurs TRAFIGURA et VITOL se fait par appel d'offre depuis plus d'une dizaine d'années. Ces deux traders offrent les meilleurs prix et assurent la régularité de leurs livraison (confère notation des fournisseurs).

Nous recevons par appel d'offre une vingtaine de fournisseurs qui malheureusement ne proposent pas de meilleures offres que ces derniers et souvent défaillants pour la plus part. TRAFIGURA et VITOL sont présents dans la sous-région et disposent d'une bonne capacité logistique et financière. Ces dernières années la SONABHY a entrepris des missions de prospections pour diversifier ses fournisseurs dans plusieurs pays : Dubaï, Venezuela, Russie et Iran, Oman et Brésil.

3.3 De l'évaluation et de l'appréciation des montants et de la régularité des honoraires versés aux intermédiaires, nous relevons les constatations suivantes :

- Le poste « honoraires versés aux intermédiaires » est constitué des frais liés aux prestations de services et des frais divers d'intermédiaires. Concernant les

prestations de services, nous relevons que la SONABHY a conclu un marché pour la mise en place d'une comptabilité analytique au profit de la SONABHY pour un montant global de **83 843 375 FCFA TTC**. Le démarrage des activités avait été prévu le 06 Janvier 2020 pour une durée d'exécution de 12 mois. Cependant, jusqu'à la date de notre intervention, cette comptabilité analytique n'est pas opérationnelle. En effet, nous n'avons pas disposé d'état analytique pour les besoins de nos travaux. Nous notons que les paiements aux prestataires s'élèvent à **67 007 626 FCFA** au 31/12/2022. La Direction Général devrait veuille à la finalisation de ce contrat.

Commentaire de la SONABHY

La SONABHY exploite actuellement cet outil.

3.4 De l'évaluation et de l'appréciation des montants et de la régularité des frais de publicités, nous relevons :

Les frais de publicité s'élèvent en 2020, 2021 et 2022 respectivement à **121 149 180 FCFA**, **215 605 339 FCFA** et **282 136 953 FCFA**. Nos vérifications de ces frais n'ont pas révélé d'anomalies significatives.

3.5 De l'évaluation et de l'indication des bénéficiaires de tous les appuis institutionnels et/ou charges apparentées (dons et contributions) effectuées par la société, nous relevons les constatations suivantes :

- Le non-respect de la conformité entre les budgets adoptés des exercices sous revus et **la délibération n°16/00011/MCIA/SONABHY/CA du 14/12/2016 du conseil d'administration** portant modalités de gestion du poste « dons et contribution ». En effet, l'article 1 de ladite délibération stipule que le montant du poste « dons et contributions » sera de 0,02% du chiffre d'affaires de l'année. Les budgets adoptés par le conseil d'administration sont très élevés par rapport au seuil fixé par la délibération (soit un dépassement en moyenne de plus de 100%). Les dépassements des exercices 2020 à 2022 sont respectivement d'un montant de **276 799 005 FCFA**, **224 422 210 FCFA** et **221 138 780 FCFA** (voir tableau 21

du rapport). Nous recommandons le respect de la délibération du Conseil d'Administration pour l'élaboration du budget des dons et contributions ;

Commentaire de la SONABHY

L'exécution budgétaire est en dessous de la norme. Cependant nous prenons acte pour l'élaboration des prochains budgets.

- Les autorisations du conseil d'administration requises pour des dons et contributions d'un montant de **10 428 400 FCFA** n'ont pas toujours été fournies (voir tableau 23 du rapport). Nous recommandons que les décaissements relatifs aux « dons et contributions » soient autorisés par les instances habilitées.

Commentaire de la SONABHY

Il faut noter qu'à la fin de chaque année, la Direction Générale offre un bon d'achat de jouets au profit des enfants mineurs du personnel d'un montant de 35 000 FCFA/enfant. Donc, le montant de 10 428 400 FCFA est un cumul de plusieurs bons d'achats facturés par les prestataires. Par conséquent, le montant des dons est de 35 000 FCFA et non 10 428 400 FCFA.

3.6 De l'analyse la politique de gestion du carburant, notamment les dotations, les dons, les consommations pour l'exploitation, nous relevons les constatations suivantes :

- Des prestations d'un montant de **129 651 066 FCFA** sont effectuées par les fournisseurs avant l'approbation des marchés (voir tableaux 26 et 27 du rapport). Nous recommandons le respect des procédures légales et réglementaires en matière de commande publique ;

Commentaire de la SONABHY

Il s'agissait de marché de carburant pour la dotation du personnel et moyens roulants de la SONABHY. Cette préoccupation est résolue depuis janvier 2023 avec la conclusion de marché à commandes.

- Des dotations en carburants d'un montant de **1 363 470 FCFA** ont été faites à certains agents après leur date de départ à la retraite (voir tableau 28 du rapport).

Nous recommandons plus de diligence afin d'éviter d'effectués des opérations irrégulières.

Commentaire de la SONABHY

Un agent (DG) a été maintenu quelques mois par le Gouvernement après sa date de départ à la retraite d'où les dotations. Pour les 03 autres agents, il s'agit des dotations au prorata de leur mois de départ à la retraite.

3.7 Des indemnités et autres rémunérations versées aux dirigeants sociaux ainsi qu'au personnel et de l'assurance de la conformité de leur paiement avec les missions, les textes ou usages en vigueur, nous relevons :

- Les indemnités et autres rémunérations versées aux dirigeants sociaux ainsi qu'au personnel s'élèvent en 2020, 2021 et 2022 respectivement à **2 548 169 239 FCFA**, **2 866 452 410 FCFA** et **2 321 054 596 FCFA**. Nos vérifications des indemnités n'ont pas révélé d'anomalies significatives. Les autres rémunérations ont fait l'objet de vérification dans le rapport d'audit organisationnel.

3.8 Des mécanismes de conduite des grands projets d'investissements de la société aussi bien dans les aspects juridiques que financiers et de notre avis non seulement sur le caractère régulier des transactions mais aussi sur la préservation des intérêts de la société :

- Des retards importants dans l'exécution de certains projets avec des incidences financières :
 - **Le projet d'« extension du dépôt d'hydrocarbure liquide de Bingo » :** attribué au groupement FRIEDLANDER/EERI-BF/EMPRO, ce projet a accusé un retard de 256 jours. En rappel, les travaux ont commencé le 01/01/2020 et devraient prendre fin le 24/05/2022, soit un délai d'exécution de 600 jours. De plus le bureau de supervision PLCB, a arrêté sa mission à la fin du délai d'exécution initial des travaux. Nous estimons que l'absence d'une mission de supervision pourrait entraîner un risque de mauvaise qualité des ouvrages. Toutefois, il ressort du rapport d'activité du trimestre 1 de 2023 que la société

est à la recherche d'un nouveau cabinet de supervision pour l'achèvement des travaux. Cela pourrait entraîner des coûts supplémentaires pour la société ;

- **Le projet de « construction /réhabilitation des routes, d'ouvrages d'art et d'aménagement divers au profit du dépôt de Bingo, lot 2 »** : confié en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) au cabinet CEIA-INTERNATIONALE, les travaux ont commencé le 01/07/2018 et devraient prendre fin le 26/06/2019, soit un délai de 360 jours. Cependant nous avons constaté que le projet a connu un retard de 1 197 jours, soit 40 mois. Ce retard d'exécution a entraîné des coûts supplémentaires importants pour la SONABHY d'un montant total estimé à **1 394 719 988 FCFA**.

Nous recommandons la mise en place d'un plan des investissements à moyen et à long terme visant l'augmentation des capacités de stockage. Un tel plan devra prendre en considération les prévisions en matière de consommation, l'environnement international des produits pétroliers ainsi que des propositions de solutions de financement.

Commentaire de la SONABHY

La SONABHY dispose d'un plan d'investissement pluriannuel (2023 à 2027) issu du plan stratégique. Des démarches aussi ont été entreprises auprès des institutions financières (BOAD, référence correspondance : V/L n°2310107 SIMDICPME/SONABHY/DG/DC5/DFC du 27/03/2023) pour se faire accompagner dans la réalisation des investissements. Les travaux de construction et de réhabilitation des routes et ouvrage d'art et aménagements divers du dépôt de Bingo lot 2 ont connu des difficultés à l'exécution car deux prestataires ont été défaillants successivement et nous sommes avec le 3^{ème}.

3.9 De l'analyse la structure des charges supportées par la société, en rapport avec ses missions et comparativement aux sociétés de taille similaire, publiques ou privées qui exercent dans le même domaine d'activités que la SONABHY dans la sous-région et dans des pays de référence, et de la formulation de recommandations pour une meilleure allocation et une utilisation optimale des ressources de la société :

Au regard des missions de la société, nous avons retenu les achats de produits pétroliers, les charges de transports et les frais de passages dépôts côtiers comme structure des charges à analyser. Les achats des produits pétroliers en 2020, 2021 et 2022 s'élèvent respectivement à

333 555 155 418 FCFA, **642 075 247 530 FCFA** et **1 256 829 216 261 FCFA**. Ces achats ont évolué de **92%** de 2020 à 2021 et de **96 %** entre 2021 et 2022.

Exprimé en quantités, tout produit confondu (Tonne Métrique) les achats s'élèvent à **1 398 677 TM** en 2020, **1 798 713 TM** en 2021 et **1 975 445 TM** en 2022.

Les coûts unitaires s'élèvent à **238 479 FCFA** en 2020, **356 964 FCFA** en 2021 et **636 226 FCFA** en 2022 ; soit une hausse de **50%** entre 2020 et 2021 et **78%** de 2021 à 2022. Le renchérissement de ces coûts s'explique, d'une part par la hausse des cours des produits pétroliers à savoir le Dollar et le Brent. Le Brent a connu une hausse moyenne d'environ **43%** et **13%** pour le Dollar entre l'année 2021 et 2022.

Nous notons un recours excessif à des procédures d'achats spot (**28,13%** des achats spot en 2022 contre **5,62 %** en 2021 avec des primes souvent supérieures à celles des appels d'offres et aux primes structures) qui s'avèrent plus coûteuses que celles des appels d'offres. Ces achats spot à prix élevés contribuent à détériorer la situation financière de l'entreprise.

Les charges de transport des produits pétroliers des côtes vers les dépôts internes s'élèvent à **56 303 418 236 FCFA** en 2020, **61 657 831 202 FCFA** en 2021 et **82 089 649 429 FCFA** en 2022 soit une hausse de **10%** et de **33 %** respectivement entre 2020-2021 et 2021-2022. Ainsi les coûts de transport par unité de TM s'élèvent à **40 255 FCFA** en 2020, **34 279 FCFA** en 2021 et **41 555 FCFA** en 2022.

Malgré une légère baisse de **15%** du coût de transport par unité de TM entre 2020 et 2021, on constate une hausse de **21%** entre 2021 et 2022.

Les frais de passage dépôts côtiers s'élèvent à **14 523 294 889 FCFA** en 2020, **11 647 384 365 FCFA** en 2021 et **9 294 001 621 FCFA** en 2022 ; soit une baisse continue de **20%** entre 2020-2021 et 2021-2022.

Les frais de passage par unité de TM s'élèvent à **10 384 FCFA** en 2020, **6 475 FCFA** en 2021 et **4 705 FCFA** en 2022 soit une baisse continue de **38%** entre 2020 et 2021 et de **27%** entre 2021 et 2022.

Nous recommandons :

- une bonne planification des achats afin d’effectuer les achats par appel d’offres et ou des contrats de longue durée pour sécuriser l’approvisionnement ;
- réduire les achats spot qui ne sont pas véritablement achats d’opportunités.

Commentaire de la SONABHY

Voir annexe 2 du présent rapport : Note d’information de la SONABHY sur le contexte international.

4. La vérification de la conformité des missions effectuées par les dirigeants sociaux et le personnel en relation avec l'objet social de la société

Les comptes de charges liés aux frais de mission sont au nombre de six (06). Le détail se présente comme suit :

Tableau 1: Situation des frais de mission

N°CPTE	LIBELLES	2020	2021	2022
618110	Voyages et déplacements missions	29 794 566	37 984 811	62 459 482
618120	Voyages et déplacements formations	2 682 591	33 174 143	52 684 100
638411	Frais de mission de formation à l'intérieur	70 569 000	76 000 000	56 675 000
638418	Autres frais de mission à l'intérieur	73 435 000	102 594 120	100 475 000
638421	Frais de mission de formation à l'étranger	4 480 000	108 775 000	180 914 662
638428	Autres frais de mission à l'étranger	38 420 537	48 071 586	69 494 745
TOTAUX		214 901 694	406 599 660	522 702 989
	Variation		191 697 966	116 103 329
			89,20%	28,55%
	Variation 2020-2022			307 801 295
	Taux de variation 2020-2022			143,23%

Les frais de mission à l'intérieur comme à l'extérieur ont connu une hausse de **307 801 295 FCFA** entre 2020 et 2022 avec un taux de croissance de **143,23%**. Ces charges devraient être maîtrisées vu leur forte croissance sur la période sous revue.

La revue des textes réglementaires, des procédures internes et des différentes notes de service révèle les constats suivants :

4.1. La justification des missions

Constat

Selon la note de service **N°17/03196/MCIA/SONABHY/DG du 23/08/2017 portant justification exécution missions**, la justification des missions doit se faire au moyen des visas et des cachets des autorités compétentes sur les ordres de mission ou sur

les documents de voyage (passeports), faisant ressortir clairement les date de départ et de retour. Les copies des ordres de mission visées et/ ou cachetées ou des documents de voyage doivent être transmises à la Direction des Ressources Humaines, dans les quatorze (14) jours calendaires suivant la date de fin de la mission. Passé ce délai, il sera engagé la procédure de restitution de tous les effets liés à la mission (frais de voyage, titres de voyage, autres).

La situation des missions justifiées et non justifiées par les visas et les cachets des autorités compétentes en 2020, 2021 et 2022 se présente comme suit :

Tableau 2: Situation des missions justifiées et non justifiées 2020, 2021 et 2022

MISSIONS DE JANVIER A DECEMBRE 2020					
MOIS	TOTAL	INTERIEUR	EXTERIEUR	JUSTIFIEE	NON JUSTIFIEE
JANVIER	23	22	1	19	4
FEVRIER	21	12	9	15	6
MARS	22	17	5	13	9
AVRIL	0	0	0	0	0
MAI	20	20	0	14	6
JUIN	20	20	0	11	9
JUILLET	7	7	0	7	0
AOUT	28	28	0	28	0
SEPTEMBRE	47	46	1	37	10
OCTOBRE	45	44	1	34	11
NOVEMBRE	69	62	7	49	20
DECEMBRE	106	105	1	69	37
TOTAL	408	383	25	296	112
MISSIONS DE JANVIER A DECEMBRE 2021					
MOIS	TOTAL	INTERIEUR	EXTERIEUR	JUSTIFIEE	NON JUSTIFIEE
JANVIER	0	0	0	0	0
FEVRIER	0	0	0	0	0
MARS	1	1	0	1	0
AVRIL	2	1	1	2	0
MAI	1	0	1	1	0
JUIN	8	5	3	8	0
JUILLET	46	43	3	45	1
AOUT	50	40	10	44	6
SEPTEMBRE	65	62	3	41	24
OCTOBRE	36	34	2	18	18
NOVEMBRE	102	94	8	63	39
DECEMBRE	64	60	4	48	16
TOTAL	375	340	35	271	104
MISSIONS DE JANVIER A DECEMBRE 2022					
MOIS	TOTAL	INTERIEUR	EXTERIEUR	JUSTIFIEE	NON JUSTIFIEE
JANVIER	6	6	0	6	0
FEVRIER	5	5	0	5	0
MARS	17	17	0	12	5
AVRIL	21	4	17	14	7
MAI	38	37	1	21	17
JUIN	51	33	18	39	12
JUILLET	106	82	24	59	47
AOUT	53	34	19	32	21
SEPTEMBRE	44	30	14	29	15
OCTOBRE	41	2	39	23	18
NOVEMBRE	42	36	6	39	3
DECEMBRE	8	8	0	7	1
TOTAL	432	294	138	286	146

Nous constatons un nombre croissant de missions non justifiées de 2020 à 2022 passant de **104** missions à **146** missions non justifiées entre 2021 et 2022. Selon la note de service N°17/03196/MCIA/SONABHY/DG du 23/08/2017, une procédure de restitution de tous les effets liés à la mission devrait être engagée ; ce qui n'est pas le cas. De plus il est difficile sans justificatifs de juger de l'effectivité des missions réalisées.

Recommandation

La Direction Comptable et Financière (DFC) et la Direction des Ressources Humaines (DRH) doivent faire appliquer les dispositions de la note de service relative à la justification des missions.

Il est important que la note de service soit appliquée pour une bonne maîtrise des frais de mission. Le Plan d'Optimisation et de Maîtrise des Charges (POMC) doit être mise en œuvre concernant les frais de mission.

Commentaire de la SONABHY

La SONABHY a invité les intéressés à compléter les pièces manquantes dans un délais de 10 jours.

4.2. Le compte rendu de mission

Constat

La note de service **N° 17/03195/MICA/SONABHY/DG du 23/08/2017** rappelle à tout le personnel que l'exécution de toute mission doit donner lieu à la production d'un compte rendu de mission écrit à l'attention du Responsable initiateur de la mission, avec copie à la Direction des Ressources Humaines et à la Direction Générale, dans un délai d'une semaine à compter de la date de fin de la mission.

Nous relevons que dans la majorité des cas, les rapports ou comptes rendus de mission ne sont pas produits. Les comptes rendus permettent d'apprécier la participation du salarié et les acquis de la mission.

Recommandation

La Direction Comptable et Financière (DFC) et la Direction des Ressources Humaines (DRH) doivent veiller à la production de compte rendu de mission.

La production d'un compte rendu de mission écrit est une nécessité ; il permet d'apprécier la participation du salarié et les acquis de la mission.

Commentaire de la SONABHY

La SONABHY a invité les intéressés à compléter les pièces manquantes dans un délais de 10 jours.

4.3. Les prolongations des missions

Constat

Concernant les prolongations des missions, la note de service N° 17/03195/MICA/SONABHY/DG du 23/08/2017 stipule que, toute prolongation de la durée de la mission, pour faire l'objet d'une régularisation, requière l'accord écrit du Directeur Général. Toutefois nous relevons que les prolongations continuent de faire l'objet de reprise de l'ordre de mission.

Recommandation

Toute prolongation de mission sans l'accord écrit de la Direction Général ne doit pas engendrer des frais supplémentaires. Il est important que les dispositions de la note ci-dessus soient respectées.

Commentaire de la SONABHY

La régularisation des prolongations des missions sont toujours faites avec l'accord du DG.

4.4. Les indemnités de mission

Constat

Le contrôle des indemnités de mission effectuées sur notre échantillon n'a pas révélé d'écarts entre les indemnités servies et celles consignées dans la grille y relatif. La situation des indemnités de mission par Direction se présente comme suit :

Tableau 3: Situation des indemnités de mission par Direction

ETAT DES MISSIONS PAR AN ET PAR DIRECTION					
DIRECTIONS	TOTAL 2020	TOTAL 2021	TOTAL 2022	TOTAL/DIRECTION	POURCENTAGE
DG	51 485 000	135 840 000	150 330 000	337 655 000	36%
DAQ	9 514 000	13 250 000	15 260 000	38 024 000	4%
DAS	33 390 000	39 651 668	33 524 011	106 565 679	11%
DCG	5 990 000	11 300 000	20 455 000	37 745 000	4%
DCM	4 300 000	9 490 000	21 220 000	35 010 000	4%
DFC	15 685 000	35 870 000	33 615 734	85 170 734	9%
DJC	1 590 000	6 600 000	17 915 000	26 105 000	3%
DRH	4 710 000	15 330 000	22 305 000	42 345 000	5%
DSI	2 750 000	7 380 000	13 885 000	24 015 000	3%
DDBI	10 050 000	12 370 000	25 540 000	47 960 000	5%
DDBO	43 250 000	50 609 038	54 819 662	148 678 700	16%
TOTAL/AN	182 714 000	337 690 706	408 869 407	929 274 113	100%
VARIATIONS		85%	21%		

Nous relevons une grande disparité dans la répartition des indemnités de mission par Direction. En effet, la Direction Générale représente **36%** des indemnités soit respectivement 126, 109 et 96 missions effectuées en 2020, 2021 et 2022. Elle est suivie de la DDBO avec **16%** des indemnités de mission de la période sous revue. Le détail du nombre de missions par Direction se présente comme suit :

Tableau 4: Nombre de missions par Direction

DIRECTIONS	TOTAL 2020	TOTAL 2021	TOTAL 2022	TOTAL/DIRECTION/ ENTITES
DG	126	109	96	331
DAQ	36	19	24	79
DAS	8	12	20	40
DCG	15	11	13	39
DCM	15	18	31	64
DFC	92	91	83	266
DJC	6	7	12	25
DRH	24	19	15	58
DSI	18	18	23	59
DDBI	54	51	82	187
DDBO	14	20	33	67
TOTAL/AN	408	375	432	1 215

Recommandation

Nous recommandons une bonne définition des besoins afin de permettre l'atteinte des objectifs de la société et une optimisation des ressources affectées aux missions.

Commentaire de la SONABHY

Il faut noter que toutes les missions sont prévues en fonction des activités et objectifs assignés à chaque Direction. Par conséquent, on ne peut pas faire une comparaison linéaire et relever une disparité dans la répartition des indemnités de mission par Direction

4.5. Les achats de billets d'avions

Constat

La situation des achats de billets d'avion par Direction se présente comme suit :

Tableau 5: Situation des achats de billets d'avion par Direction

DIRECTIONS	TOTAL 2020	TOTAL 2021	TOTAL 2022	TOTAL/DIRECTION	POURCENTAGE
DG	13 585 100	24 897 400	39 839 300	78 321 800	47%
DAQ	962 400	986 400	4 790 500	6 739 300	4%
DAS	167 000	6 883 100	530 200	7 580 300	5%
DCG	1 063 200	6 526 200	7 442 900	15 032 300	9%
DCM	701 000	2 479 600	3 137 500	6 318 100	4%
DFC	231 000	3 508 700	0	3 739 700	2%
DJC	0	2 232 800	6 876 600	9 109 400	5%
DRH	1 529 000	3 932 300	2 716 200	8 177 500	5%
DSI	263 000	307 500	3 624 400	4 194 900	2%
DDBI	90 000	0	8 861 600	8 951 600	5%
DDBO	4 990 000	3 004 300	11 918 800	19 913 100	12%
TOTAL/AN	23 581 700	54 758 300	89 738 000	168 078 000	100%
VARIATIONS		132%	64%		

Nous relevons une grande disparité dans la répartition des frais de billets par Direction. En effet, la Direction Générale représente **47%** de ces frais. Elle est suivie de la DDBO avec **12%** sur la période sous revue. De plus, les achats de billets ont évolué de **132%** de 2020 à 2021, puis de **64%** de 2021 à 2022.

De l'examen des dossiers de marchés relatifs aux achats de billet d'avions, nous relevons que :

- les marchés relatifs au choix de l'agence de voyage ont été faites par demande de cotation de trois fournisseurs. Toutefois, les offres des soumissionnaires non retenues ne sont pas fournies dans les dossiers des marchés, ce qui ne nous permet pas de nous assurer du respect des procédures relatives au choix de l'attributaire ;
- des achats de billets d'avions en classe affaires ont été effectués durant la période sous revus. En l'absence de réglementation en la matière et tenant compte de la situation financière difficile de la société, nous estimons que les dépenses en classe affaires suivantes n'étaient pas opportunes :

Tableau 6: Etat des achats de billets d'avion en classe affaires

N°	Réf Marché	Objet	Attributaire	Montant du marché	Réf Facture proforma	Destination	Compagnie	Période de la mission	Fonction	Matricule/ Fonction	Montant classe Buisness
1	SE/SONABHY/00/01/04/00/2022/00138	Achat de billet d’avion au profit de la sonabhy dans le cadre de la mission d’audit d un directeur a abidjan et accra "sur la gestion administrative financiere et technique des representations sonabhy aupres des depots cotiers du 29 au 08 juillet 22"	KEYSIA'S TRA VEL	1 241 000	FP00248/22	Ouaga-Abidjan-Accra-Ouaga		29/06/22-08/07/22	Ancien DAI (Rétraité)	123	793 500
2	SE/SONABHY/00/01/04/00/2022/00137	Achat de billet d avion au profit de la sonabhy pour l'assistance du directeur general dans la prise de contact et negociation avec les partenaires du ghana du 28 juin au 02 juillet 2022	KEYSIA'S TRA VEL	1 605 600	FP00260/22	Ouaga-Accra-Ouaga	Air Cote d'Ivoire	28/06 au 02/07/22	Dir Appro et Stock	311	802 800
3	SE/SONABHY/00/01/04/00/2022/00187	Achat de billets d'avions au profit de la SONABHY dans le cadre de la formation de un (1) agent de la SONABHY à CASABLANCA sur le theme : Leadership transformationnel management strategique et opérationnel des ressources humaines, du 06 au 21 Aout 2022	KEYSIA'S TRA VEL	1 479 200	FP00337/22 du 02/08/22	Ouaga Casablanca Ouaga	Royal Air Maroc	07/08 au 20/08/22	Directeur des ressources	227	1 479 200
4	SE/SONABHY/00/01/04/00/2022/00188	Achat de billets d'avions au profit de la SONABHY dans le cadre de la participation de trois (3) directeurs dans des rencontres d’échanges avec des fournisseurs d'hydrocarbures dans le cadre de l'approvisionnement du Pays du 14 au 20 Aout 2022	KEYSIA'S TRA VEL	8 286 300	FP00325/22 du 27/07/22	Ouaga Geneve Ouaga	Air France	14/08 au 20/08/22	Dir Appro et Stock	311	2 762 100
5									DFC	184	2 762 100
6	SE/SONABHY/00/01/04/00/2022/00195	Achat de billets d'avions au profit de la SONABHY dans le cadre de la formation d'un (1) agent à Casablanca sur le thème "Gouvemance informatique" du 13 au 21 Aout 2022	KEYSIA'S TRA VEL	1 285 000	FP00448/22 du 08/08/22	Ouaga Casablanca Ouaga	Royal Air Maroc	du 14/08 au 27/08/22	DCS	257	1 285 000
7	SE/SONABHY/00/01/04/00/2022/00194	Achat de billets d'avions au profit de la SONABHY dans le cadre de la formation d'un (1) agent à Casablanca sur le thème "Implications fiscales des contrats internationaux" du 02 au 08 Octobre 2022	KEYSIA'S TRA VEL	1 320 600	FP00488/22 du 25/08/22	Ouaga Casablanca Ouaga	Royal Air Maroc	du 02/10 au 08/10/22	Conseiller fiscal	467	1 320 600
8	SE/SONABHY/00/01/04/00/2022/00270	Achat de billets d'avions au profit de la SONABHY dans le cadre de la formation des directeurs de la SONABHY pour accompagner le DG dans le cadre de sa prise de contact avec les partenaires de la Cote d'Ivoire du 19 au 23 Septembre 2022 a Abidjan	KEYSIA'S TRA VEL	2 694 000	FP00515/22 du 05/09/22	Ouaga Abidjan Ouaga	Air Cote d'Ivoire	du 19/09 au 23/09/22	Directeur depot Bobo	250	673 500
9									Dir Appro et Stock	311	673 500
10	SE/SONABHY/00/01/04/00/2022/00271	Achat de billets d'avions de deux(2) Directeurs de la SONABHY dans le cadre de la participation au comité financier de la société ivoirienne de raffinage (SIR) du 08 au 12 Nov 2022 a Abidjan	KEYSIA'S TRA VEL	1 041 800	FP00597/22 du 24/10/22	Ouaga Abidjan Ouaga	Air Burkina	du 08/11 au 12/11/22	DFC (Rétraite)	184	520 900
11									DCG	119	520 900
Total				18 953 500							13 594 100

Recommandation

Nous recommandons au Conseil d'Administration de définir clairement les types de billets d'avion ou classe (business ou économique) pour les différents postes de travail de la société. Toutefois, pour une maîtrise des charges de la société, les achats de billets classes affaires soient limités au Directeur Général et aux Administrateurs.

Commentaire de la SONABHY

Actuellement seul le DG, les Directeurs Centraux et les Administrateurs voyagent en classe affaire. Une note sera prise pour formaliser cette situation. Par ailleurs ces choix tiennent compte de l'image de la société, surtout avec les partenaires extérieurs.

4.6. Réalisation non opportune de certaines formations à l'étranger

Constat

Nous constatons que des formations ayant engendrées des frais de mission pouvaient se faire au Burkina Faso et non à l'étranger ; cela aurait permis des économies de ressources. Les charges de ces formations (honoraires et frais billets d'avions) relatives à la période sous revue s'élèvent à **138 988 378 FCFA**. A cela s'ajoute aussi les perdiems payés aux participants.

Tableau 7: Etat des formations effectuées à l'étranger

DATE	CENTRE DE COUT	THEME DE LA FORMATION	PRESTATAIRE	COUT		LIEU
				Formation	Billet d'avion	
18/06/2021	DDBO DRH DG DFC DAS	Les défis du métier de secrétaire, culture de résultat et de la performance, excellence professionnelle continue et amélioration des pratiques communicationnelles	IGEMA-AFRIQUE	11 328 000	2 779 000	LOME
06/09/2021	DG	Outils d'aide à la décision du CA : tableaux de bord et indicateurs de performance	Horizon Performances	24 381 927	13 848 100	Casablanca (Maroc)
21/01/2022	DFC	La finance durable et responsable: rôle du Directeur Financier et du Contrôleur de gestion dans la gestion de la crise post Covid	BUILDIG BUSINESS	6 192 234	1 041 800	CASABLANCA (MAROC)
15/06/2022	DSI DJC DDBO DFC DG	Gestion numérique du secrétariat et amélioration de la performance avec le digital pour mieux assister son patron et renforcer son image	IGEMA-AFRIQUE	8 968 000	3 999 200	Dakar (SENEGAL)
08/07/2022	DCG DRH DG DAS DDBO	Gestion numérique du secrétariat et amélioration de la performance avec le digital pour mieux assister son patron et renforcer son image	IGEMA-AFRIQUE	8 968 000	4 583 200	Dakar (SENEGAL)
29/08/2022	DRH	Leadership transformationnel et gestion stratégique et opérationnel des DRH	IGEMA-AFRIQUE BF	3 245 000	1 479 200	Casablanca (Maroc)
29/08/2022	DG	Le poste de secrétaire particulière, les outils de la performance et gestion de l'image de l'autorité	IGEMA-AFRIQUE BF	2 360 000	1 043 000	Casablanca (Maroc)
11/07/2022	DCM	La maîtrise des outils et techniques de facturation des ventes	FREE BUSINESS	2 033 600		Casablanca (Maroc)
09/09/2022	DSI	PMP by PMI: Gestion des projets planification de la Gestion de Projets avec MS projet	EXPERT-TIC TRAINING CENTER	1 457 300	301 400	Abidjan (RCI)
19/10/2022	DG	Administrateurs de société : Maîtriser la pratique opérationnelle du mandat	INTERNAL CONSULTING	34 831 317		Casablanca (Maroc)
26/10/2022	DG	Formation sur le protocole, les relations publiques, et l'organisation des cérémonies	AFRICA CONSULT & PERFORMANCES A.C & P	1 000 000	334 200	Abidjan (RCI)
19/07/2022	DCM	Le marketing B TO B appliqué au marché pétrolier	FREE BUSINESS	2 033 600	746 700	Casablanca (Maroc)
14/12/2022	DRH	Outils stratégiques et modernes de la fonction des RH	FREE BUSINESS	2 033 600		Casablanca (Maroc)
TOTAL				108 832 578	30 155 800	

Recommandation

Dans un souci de maîtrise des charges, la société doit privilégier les formations au Burkina.

Commentaire de la SONABHY

La création du Centre de Référence du Pétrole et des Moteurs permet déjà de prendre en charge la plupart des formations sur place.

Constat

Le bénéficiaire de l'ordre de paiement suivant est différent de celui inscrit sur l'ordre de mission et le chèque. Cette opération est irrégulière.

Tableau 8: Bénéficiaire d'un ordre de paiement différent de celui inscrit sur l'ordre de mission et le chèque

Date	N° PC	Direction	Libellé	Montant	Nom sur ordre de mission et chèque	Fonction	Nom sur l'ordre de paiement	Fonction
16/09/2022	22001016	DGDG	RGLMT FRAIS DE MISSIONS (participation à la mission de travail et d'amitié avec l'International Islamique Trade Finance Corporation) /Arabie saoudite	2 000 000	OUEDRAOGO KARIM	Chef de service de coopération/institutions multilatérales arabes	PARE Ali Badra	Inconnu

Recommandation

Les frais de mission doivent être payés au personnel concerné par la mission.

Commentaire de la SONABHY

Il s'agit d'une erreur matérielle sur l'ordre de paiement. Le chèque a été émis et transmis au nom du bénéficiaire réel. Les dispositions seront prises pour corriger.

5. La revue des 50 plus gros contrats et marchés passés par la société

Des entretiens avec la Direction des Marchés de la SONABHY, il ressort que les procédures de passation de marchés applicables aux sociétés d'Etat sont celles qui sont appliquées par la société. Toutefois, le Ministre de l'Economie et des Finance à travers la lettre N°2010/1784/MEF/SG/DGMP a accordé une dérogation dans le cadre de la passation des marchés relatifs à l'achat des produits pétroliers.

Constat

Nous avons constaté un faible taux d'exécution du plan de passation des marchés (ce plan ne prend pas en compte les marchés d'achat d'hydrocarbures) par exercice sous revu, soit un taux global d'exécution de **54,14%** sur la période 2020-2022. Le détail est donné dans le tableau ci-après :

Tableau 9: Taux d'exécution du plan de passation des marchés

Exercice	Prévision (en nombre)	Prévision (en valeur) (1)	Réalisation (en valeur) (2)	Réalisation (en nombre)	Taux d'exécution (3) = (2) / (1)
Exercice 2020	413	91 883 882 200	66 276 703 316	179	72,13%
Exercice 2021	134	29 968 172 278	5 646 008 791	52	18,84%
Exercice 2022	216	31 101 173 677	10 893 437 549	42	35,03%
Total	763	152 953 228 155	82 816 149 656	273	54,14%

Ce faible taux d'exécution des marchés hors produits pétroliers s'explique par :

- la situation de crise sanitaire liée à la COVID19 en 2020-2021 ;
- la mauvaise estimation des besoins en termes de prévision ;
- les lourdeurs administratives.

Recommandation

Il est important que des mécanismes soient mises en œuvre pour rehausser le taux d'exécution du plan de passation des marchés.

Commentaire de la SONABHY

La SONABHY est en échange avec le MEFP sur ce point compte tenu des spécificités et de l'imprévisibilité (dépendant de la géopolitique mondiale) du secteur.

Pour nos travaux de revue, nous avons constitué un échantillon de 60 marchés passés sur la période et répartis comme suit :

Libellés	2020	2021	2022	Total	Notes
Total dossiers	20	20	20	60	<i>Cet échantillon prend en compte les achats de produits pétroliers</i>

La synthèse des principales anomalies issues de la revue des marchés se présente comme suit :

5.1 Concernant les marchés hors produits pétroliers

5.1.1 Marchés non-inscrits au Plan de Passation des Marchés

Constat

La revue des marchés passés au cours de la période a permis de constater que les marchés relatifs aux achats de produits pétroliers ne sont pas inscrits au préalable sur les plans de passation de marchés annuels. En effet, selon l'article 11 du décret 2017-0049/PRES/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, les besoins sont définis et transmis à la personne responsable des marchés publics en vue de l'élaboration du plan de passation des marchés. L'importation et le stockage des hydrocarbures liquides et gazeux constituent la raison d'être de la société et donc, en plus de faire l'objet de prévision dans le budget déterminant, ces achats de produits pétroliers devraient être inscrits au plan de passation de marchés.

Recommandation

Nous recommandons que les besoins d'achats de produits pétroliers soient inscrits au préalable sur le plan de passation de marchés.

Commentaire de la SONABHY

La SONABHY est en échange avec le MEFP sur ce point compte tenu des spécificités et de l'imprévisibilité (dépendant de la géopolitique mondiale) du secteur.

5.1.2 Contrats élaborés par une personne non habilitée

Constat

Nous avons constaté que les contrats sont élaborés par la Personne Responsable des Marchés (PRM) au lieu du gestionnaire de crédits (Directeur Financier). En effet,

l'article 11 du décret 2017-0049/PRES/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public stipule : « *le gestionnaire de crédits nommé auprès d'une autorité contractante est le responsable en charge des finances. En outre, il assure l'élaboration et la mise en œuvre du contrat.....* »

Recommandation

Nous recommandons l'élaboration des contrats par le gestionnaire de crédit (Directeur financier) conformément aux dispositions de l'article 11 du décret 2017-0049/PRES/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

Commentaire de la SONABHY

La SONABHY a entrepris la révision de son organigramme pour se conformer à la réglementation tel que recommandé par l'IGF lors de son dernier contrôle.

5.1.3 Présidence de la commission d'attribution des marchés

Constat

La présidence de la Commission d'Attribution des Marchés (CAM) est assurée par le Directeur Général au lieu de la Personne Responsable des Marchés (PRM). Ce qui n'est pas conforme aux dispositions du décret 2017-0049/PRES/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public. En effet l'article 12 dudit décret stipule : « *Au sein de chaque autorité contractante, il est créé sous l'autorité de la personne responsable des marchés, une Commission d'Attribution des Marchés.....* ».

Recommandation

Nous recommandons que la présidence de la CAM soit assurée la Personne Responsable des Marchés (PRM) conformément aux dispositions du décret 2017-0049/PRES/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

Commentaire de la SONABHY

Depuis octobre 2022 (Note de service n°022-00500 du 25/10/2022) le DG n'assure plus la présidence de la CAM. Toutefois la Présidence de la CAM est assurée par DIRCAB.

5.1.4 Signature pour approbation des marchés par le Président du Conseil d'Administration

Constat

A l'issue de l'examen des procédures de passation et d'exécution des marchés, nous avons constaté que le Président du Conseil d'Administration signe sur les marchés en tant qu'approbateur en lieu et place du Directeur Général qui est l'ordonnateur du budget. Ce qui n'est pas conforme aux dispositions du décret 2017-0049/PRES/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public. En effet, l'article 131 dudit décret stipule « Les marchés publics, selon la qualité de l'autorité contractante, sont soumis à l'avis de la structure chargée du contrôle de la commande publique avant approbation par l'ordonnateur du budget concerné. »).

Recommandation

Nous recommandons que le Directeur Général qui est l'ordonnateur du budget soit approbateur des marchés conformément aux dispositions du décret 2017-0049/PRES/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

Commentaire de la SONABHY

Tous les contrats ne sont plus signés par le PCA depuis janvier 2023.

5.1.5 Dépassement des crédits budgétaires prévus pour certains marchés

Constat

Des dépassements d'un montant total de **1 252 490 442 FCFA** de crédits budgétaires disponibles pour certains marchés. Le détail est donné dans le tableau ci-après :

Tableau 10: Les dépassements de crédits budgétaires de certains marchés

Exercice	Référence du marché	Réf Appel d'offre	Mode de passation	Objet	Attributaire	Montant du marché	Crédit budgétaire	Ecart
2020								
2020	SE/SONABHY/00/03/01/00/2020/00038	2019-008/MC IA/SONABHY	appel d'offres	Realisation de travaux d'extension du depot GPL de la SONABHY a BINGO avec la construction d'une sphere de 8000M3	Groupeement DEC-OGECO	7 973 763 878	7 000 000 000	-973 763 878
2021								
2021	SE/SONABHY/00/01/01/00/2021/00253	AO 2021/002	appel d'offres	TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE EMPLISSEUR DE BOUTEILLES DE GAZ AU DEPOT SONABHY A PENI	GPT PARM AFRIQUE SUCCURSALE BURKINA ET PARLYM INTERNATI ONAL	2 278 726 564	2 000 000 000	-278 726 564
Total						10 252 490 442	9 000 000 000	-1 252 490 442

Ces dépassements assez importants s'expliquent par une insuffisante évaluation des besoins en matière d'investissement.

Recommandation

Nous recommandons une meilleure évaluation des besoins en matière d'investissement.

5.1.6 Manquements relevés dans le respect des procédures de passation et d'exécution des marchés

Constat

Des manquements ont été constatés à l'issue de l'examen des procédures de passation de marchés sur des marchés d'un montant total de **30 914 703 038 FCFA**.

Le détail se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau 11: Situation des manquements observés dans le respect des procédures de passation et d'exécution

N°	Exercice	Référence du marché	Réf Appel d'offre	Mode de passation	Objet	Attributaire	Durée (jr)	Montant (FCFA TTC)	Anomalies relevées
1	2020	SE/SONABHY/00/03/01/00/2020/00065	AO 2020-001	Appel d'offres	Réalisation de travaux d'extension des capacités de stockage d'hydrocarbures liquides du dépôt de Bingo	GPT EERI BF/FRIEDLANDER-OWER	600	19 519 901 289	Le délai de signature de l'Autorité Contractante n'est pas respecté. Il s'est écoulé 109 jours entre la date de la lettre d'information de résultat (26/06/20) et la date de signature du marché par l'autorité contractante (13/10/20) au lieu de 5 jours
2	2020	SE/SONABHY/00/03/01/00/2020/00038	2019-008/MCIA/SONABHY	Appel d'offres	Réalisation de travaux d'extension du dépôt GPL de la SONABHY a BINGO avec la construction d'une sphère de 8000M3	GPT DEC-O	570	7 973 763 878	L'approbation relatif à l'avenant par le Conseil d'administration n'est pas fournie. Conformément à la délibération 2010-06 du 27/04/2010 portant fixation des seuils d'approbation des travaux de la commission d'attribution des marchés de la SONABHY, les travaux de la CAM pour un marché supérieur à 500 000 000 FCFA doivent être approuvés par le CA. Nous estimons que toute modification significative qui entrainerait un avenant doit aussi être soumise à l'approbation de l'organe délibérant ; Le délai de signature de l'attributaire du marché n'est pas respecté. Il s'est écoulé 70 jours entre la date de la lettre d'information de résultat (06/04/20) et la date de signature du marché par l'attributaire (15/06/20) au lieu de 5 jours
3	2020	SE/SONABHY/00/02/05/2020/00068	2020-002/MCIA/SONABHY	DDP	Supervision des travaux d'extension des capacités de stockage d'hydrocarbures liquides du dépôt de Bingo	PLCB	660	697 041 330	Le marché approuvé et enregistré à la recette fiscale n'est pas complet. Les pièces contractuelles ne sont pas jointes (LS, CCTP, détail quantitatif et estimatif, CCTG, CCAG)
Sous total 2020								28 190 706 497	

N°	Exercice	Référence du marché	Réf Appel d'offre	Mode de passation	Objet	Attributaire	Durée (jr)	Montant (FCFA TTC)	Anomalies relevées
1	2021	SE/SONABHY/00/01/01/00/2021/00253	AO 2021/002	Appel d'offres	Travaux de construction d'un centre emplisseur de bouteilles de gaz au dépôt SONABHY à PENI	GPT PARM AFRIQUE SUCCURSALE BURKINA ET PARLYM INTERNATIONAL		2 278 726 564	Le marché approuvé n'est pas complet. Les pièces contractuelles ne sont pas jointes (LS, CCTP, détail quantitatif et estimatif, CCTG, CCAG)
2	2021	SE/SONABHY/00/01/01/00/2021/00272	AO 2021/015	Appel d'offres	Acquisition des contrôleurs d'étanchéité en ligne de remplacement de détecteur de fuite électronique du dépôt de la SONABHY à BINGO	EERI BF		322 874 479	Publication de DAO effectué (07/09/21) avec un retard de 190 jours par rapport au PPM (01/03/21) Le lancement du marché a été effectué avec 190 jours de retards par rapport au délai prévu sur le PPM; La date théorique de réception était prévue pour le 24/04/2022. Nous n'avons pas obtenu le PV de réception provisoire. Néanmoins, la demande de réception technique N°107/FA/LB/TS/2022 formulée par EERI BF date du 29/07/22 ; ce qui révèle déjà un retard de 96 jours. Nous n'avons pas constaté l'application de pénalités de retard ;

N°	Exercice	Référence du marché	Réf Appel d'offre	Mode de passation	Objet	Attributaire	Durée (jr)	Montant (FCFA TTC)	Anomalies relevées
3	2021	SE/SONABHY/00/03/01/00/2021/00166	AO 2021-007	Appel d'offres à commande	Fourniture de papier listing au profit de la SONABHY	IAG		122 395 500	Le délai de signature de l'Attributaire du marché n'est pas respecté. Il s'est écoulé 96 jours entre la date de la lettre d'information de résultat (12/08/21) et la date de signature du marché par l'attributaire (16/11/21) au lieu de 5 jours ; Le délai de signature de l'Autorité Contractante n'est pas respecté. Il s'est écoulé 110 jours entre la date de la lettre d'information de résultat (12/08/21) et la date de signature du marché par l'autorité contractante (30/11/21) au lieu de 5 jours Des livraisons ont été effectuées avant l'approbation du marché par l'autorité contractante. Le marché a été approuvé le 30/11/21 alors que trois (3) livraisons ont été effectuées respectivement le 17/08, 15/09, 18/10/2021 d'un montant total de 4 690 000 FCFA. En effet, l'article 132 du décret 2017-0049/PRES/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public stipule : « Les marchés, après accomplissement des formalités d'approbation, doivent être notifiés avant tout commencement d'exécution. La notification consiste en ... de commencer les prestations ».
Sous total 2021								2 723 996 543	
TOTAL GENERAL								30 914 703 038	

Recommandation

Nous recommandons le respect des procédures de la commande publique conformément au décret 2017-0049/PRES/MINEFID portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public.

Commentaire de la SONABHY

Des diligences seront prises pour se conformer.

5.2 Concernant les marchés de produits pétroliers

La revue des marchés pétroliers exécutés au cours des exercices 2020, 2021 et 2022 a révélé que les marchés ont été exécutés sur la base de dérogations à la réglementation de marchés publics accordées par le ministère de l'économie et des finances par lettre N°2010/1784/MEF/SG/DG/DGMP du 06 Juillet 2010. Ces dérogations accordées se présentent comme suit :

- Réduction des délais de soumission à 7 jours ou 15 jours maximum ;
- Autorisation de dépouillement, évaluation, attribution et conclusion de contrat sans avis préalable de la DGCMEF ;
- Diversification des sources d'approvisionnement et autorisation des marchés gré à gré directement avec les fournisseurs sans formalités préalables prévue à la réglementation ;
- Désignation d'un point focal à la DGCMEF.

5.2.1 Respect des dispositions de la réglementation fiscale et des marchés publics

Constats

La revue générale des marchés pétroliers a révélé le non-respect de certaines dispositions de la réglementation des marchés publics :

- Conformément à l'article 394 du code général des impôts, les commandes publics sont soumises obligatoirement aux formalités d'enregistrement cependant nous avons constaté que les contrats des achats pétroliers ne sont pas enregistrés : nous n'avons pas obtenu une note excluant les marchés de produits pétroliers des formalités d'enregistrement ;
- La liste des fournisseurs défaillant n'est pas transmise à l'ARCOP ;

- Les immatriculations des marchés de produits pétroliers ne sont pas conformes à l'arrêté N°2017-391/MINEFID/CAB du 15 septembre 2017, portant modalité d'immatriculation des marchés publics et des conventions de délégations de service public.

Immatriculation des marchés de produits pétroliers	Immatriculation selon l'arrêté n°2017-0391
Contrat de ventes de produits pétroliers Année/Numéro chronologie	Code d'identification de l'AC/Niveau de L'AC/Nature de la prestation /Mode de passation /Source de financement/ Année budgétaire /Numéro chronologie

Recommandation

Nous recommandons le respect dispositions de la réglementation des marchés publics et du code général des impôts.

Commentaires de la SONABHY

Pour la SONABHY, la dérogation accordée par l'Etat à la réglementation de marchés publics pour les achats de produits pétroliers n'est pas assortie d'exception portant sur les enregistrements. Non seulement l'obligation particulière d'enregistrement ne ressort pas dans la note du ministre, mais en plus la motivation de cette dérogation qui repose sur « les situations d'urgence » qui exclut les « formalités préalables prévues par la réglementation » prévaut aussi en matière d'enregistrement. La structure des prix ne prend en compte le coût de l'enregistrement qui pourrait renchérir le prix à la pompe.

La liste des fournisseurs défaillants n'est pas transmise à l'autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) pour la mise à jour de la liste nationale des défaillants. La majorité des fournisseurs défaillants sont des nationaux alors que nous sommes dans une dynamique d'accompagnement des fournisseurs locaux pour leur professionnalisation suite à la directive du premier ministre. La SONABHY transmettra la liste.

5.2.2 Revue des dossiers de marchés de produits pétroliers

Constat

La revue détaillée des marchés appelle les observations suivantes :

Des attributions de marchés à des fournisseurs d'un montant facturé de **193 578 994 275 FCFA**, sans lettre de soumission et sur la base de bordereaux de prime (prix) et de quantités dont la partie prime est manuscrite. Ces bordereaux de prix et quantités ne sont pas signés.

Tableau 12: Etat des marchés sans lettre de soumission et sur la base de bordereaux de prime (prix) et de quantités dont la partie prime est manuscrite et bordereaux de prix et quantités non pas signés

Pour l'exercice 2022

Appel d'offres	Titulaire	Allotissement	Objet du marché	Montant facturé
N°22/0097/MDICAPME/SONABHY/DG/DAS du 17/01/2022 pour la fourniture de 474 000 TM +/- 10 % de produits pétroliers	VITOL SA	Lot n°1	Fourniture de 80 000 TM de Super à LOME +/- 10%	52 667 150 260
N°22/01710/MDICAPME/SONABHY/DG/DAS du 18/05/2022 pour la fourniture de 520 000 TM +/- 10 % de produits pétroliers	VITOL SA	Lot n°1	Fourniture de 70 000 TM Super 91 Lomé +/- 10%	50 510 240 071
N°22/03135/MDICAPME/SONABHY/DG/DAS du 24/08/2022 pour la fourniture de 460 000 TM de produits pétroliers	VITOL SA	Lot n°1	Fourniture de 80 000 TM de Super à LOME +/- 10%	943 776 020
		Lot n°3	Fourniture de 40 000 TM Super à TEMA +/- 10 %	10751433149
		Lot n°4	Fourniture de 50 000 TM de GASOIL à LOME +/- 10%	11 554 214 899
		Lot n°5	Fourniture de 70 000 TM de GASOIL à COTONOU +/- 10%	12 550 004 630
TOTAL				138 976 819 029

Pour l'exercice 2020

Appels d'offres	Titulaire	Objet du marché	Montant facturé
Appel d'offres n°20/0027/MCIA/SONABHY du 17/07/2020 pour la fourniture de 320 000 +/- 10% de produits pétroliers estimés à 45 173 217 813 FCFA	VITOL SA	Lot 1 : SC91 45 000 TM / LOME	9 394 962 969
	VITOL SA	Lot 2 : SC91 30 000 TM / COTONOU	8 505 330 778
	TRAFIGURA	Lot 7 : FO 40 000 TM / LOME	4 287 086 568
	TRAFIGURA	Lot 8 : FO 25 000 TM / COTONOU	3 014 470 997
TOTAL			25 201 851 312

Appels d'offres	Titulaire	Objet du marché	Montant facturé
Appel d'offres n°20/01460/MCIA/SONABHY/DG/ DAS du 27/05/2020 pour la fourniture de 300 000 +/- 10% de produits pétroliers estimés à 50 326 022 947 FCFA	VITOL SA	Lot 1 : SC91 50 000 TM / LOME	11 107 897 869
	VITOL SA	Lot 2 : SC91 30 000 TM / COTONOU	5 984 405 469
	VITOL SA	Lot 3 : GO 70 000 TM / LOME	12 308 020 596
TOTAL			29 00 323 934

Recommandation

Nous recommandons le respect strict des dispositions légales et réglementaires en matière d'achats de produits pétroliers.

Commentaire de la SONABHY

Les appels d'offres des produits pétroliers n'exigent pas de lettre de soumission et n'interdisent pas de bordereau de prix manuscrit du fait de la cotation quotidienne des produits pétroliers. En effet la cotation étant journalière la plupart des fournisseurs étrangers attendent le jour J pour communiquer les primes à leurs représentants. Par ailleurs la concurrence est respectée du fait que les offres parviennent à la SONABHY sous plis fermés et ne sont ouvertes qu'en séance plénière. La SONABHY s'engage à se conformer à la recommandation en intégrant ces conditions dans les prochains appels d'offres.

Constat

Non-respect des critères de qualifications et de capacités exigées indiqués au point 8 de l'avis d'appel d'offres (les soumissionnaires devront justifier de trois livraisons en Afrique de l'Ouest d'une quantité supérieure ou égale à celle du lot sollicité). En effet, des lots sont attribués à des prestataires qui n'ont pas justifiés de trois (03) livraisons similaires en Afrique de l'Ouest. Il est à noter que ces fournisseurs n'ont pas pu exécutés les marchés.

Le détail se présente dans le tableau suivant :

Tableau 13: Situation des prestataires n'ayant pas justifiés de trois (03) livraisons similaires en Afrique de l'Ouest

	Lot	Attributaires	Qualifications et capacités
Appel d'offres N°22/0097/MDICAPME/SONABHY/DG/DAS du 13/01/2022 pour la fourniture de 474 000 +/- 10% de produits pétroliers estimés à 171 612 862 478 FCFA	Lot 3	KOBRI INTERNATIONAL	Expérience non fournie
	Lot 4	PLATINIUM SERVICE SA	Expérience non fournie
	Lot 5	PLATINIUM SERVICE SA	Expérience non fournie
	Lot 6	KOBRI INTERNATIONAL	Expérience non fournie
	Lot 7	SOROGAZ	Expérience non fournie
	Lot 8	SOROGAZ	Expérience non fournie

Recommandation

Nous recommandons le respect strict des dispositions légales et réglementaires en matière d'achats de produits pétroliers.

Commentaire de la SONABHY

Face à la crise mondiale et à la baisse des stocks au niveau des dépôts de la SONABHY observées en décembre 2021, à l'unanimité la CAM a décidé de leur attribuer les lots. En fin décembre 2021 la SONABHY avait commencé à rationner les sorties de carburant.

Constat

Non-respect des seuils des primes de structures : la revue du dossier d'Appel d'Offres n°22/0/3155/MDICAPME/SONABHY/DG/DAS en date du 24 août 2022 pour la fourniture de 460 000 TM de produits pétroliers estimés à **55 967 979 110 FCFA** révèle que CHASE PETROLEUM et OCTOGONE titulaire des marchés de lot 6 : Gasoil Ghana (50 PPM) 40 000 TM et lot n°12 : Jet A1 Lomé 10 000 TM ont des primes supérieures à celles de structures. La situation se présente comme suit :

Tableau 14: Non-respect des seuils des primes de structures

N°Contrat	Titulaire	Objet du contrat	Prime du Fournisseur (1)	Prime structure (3)	Ecart (3) = (1) - (2)	Estimation du manque en USD	Cour moyen	Montant estimatif en FCFA
22/00483	CHASE PETROLEUM	Fourniture 40 000 TM +/- 10% GASOIL à Tema	197	160	37	1 480 000	624,720952	924 587 010
22/00482	OCTOGONE	Fourniture 10 000 TM +/- 10% JET A1 à LOME	190	160	30	300 000	624,720952	187 416 286
TOTAL								1 112 003 295

Elle a entraîné un manque à gagner pour la SONABHY de **1 112 00 295 FCFA**.

Recommandation

Nous recommandons le respect strict des dispositions légales et réglementaires en matière d'achats de produits pétroliers.

Commentaire de la SONABHY

Les primes structures ne constituent pas une mercuriale des prix des hydrocarbures qui par natures sont fluctuantes. Cependant il s'agit d'une estimation moyenne CAF (assurance, fret et autres frais connexes) de CIDPH ramenée à tous les corridors sachant que les primes diffèrent d'un corridor à un autre. Les primes moyennes sont obtenues en faisant la moyenne des primes par corridor : il va s'en dire que cette moyenne est nécessairement plus basse que la borne supérieures (Ghana, Côte Ivoire) et plus élevée que la borne inférieure (Togo, Benin) NB : le Ghana et la Côte Ivoire consomment des produits nobles. Au moment de l'adjudication, les stocks en interne étaient très faibles et la capacité de chargement des corridors du Benin et du Togo n'arrivaient pas à couvrir les besoins du Burkina Faso. Pour couvrir les besoins complémentaires nous étions obligés de faire recours au corridor du Ghana qui offre une plus grande capacité de chargement malgré les coûts d'acquisition élevés du fait de la qualité du produit, 50 ppm contre 1000 ppm sur les autres corridors. En plus au Ghana, il y avait plus de possibilité d'avoir des achats spots en bac car certains fournisseurs ont des dépôts. C'est la raison pour laquelle la CAM a décidé de valider les offres pour éviter les ruptures pour accroître ses chances d'avoir les produits.

5.2.3 Procédure d'achats spots ou achats d'opportunité

Constat

L'achat spot consiste à saisir une opportunité qui s'offre à la SONABHY selon le besoin du moment, la qualité du produit et surtout la prime du fournisseur. La revue des achats spot a révélé que ce mode d'achat est souvent plus cher que les achats par appel d'offres effectués au cours de la période sous revue. En effet certains achats spot ont été réalisés avec des primes supérieures aux primes de structures. Ce qui constitue un manque à gagner de **3 388 978 811 FCFA** pour la SONABHY. Le détail se présente comme suit :

Tableau 15: Achats spot avec des primes supérieures aux primes de structures

N°Contrat	Titulaire	Objet du contrat	Prime du Fournisseur (1)	Prime de l'Appel d'offres précédent (2)	Prime structure (3)	Ecart (4) = (1) - (2)	Ecart (5) = (1) - (3)	Estimation manque à gagner en USD	Cour moyen annuel	Estimation manque à gagner en FCFA
20/00112	VITOL SA	Vente spot de 10 000 TM + / - 10% SUPER à Tema	29,99	13	40	16,99	-10,01	- 100 100	575,4008772	
21/00306	VITOL SA	Vente spot de 20 000 TM +ou- 10% de Super à livrer à Lomé	55	3,75	40	51,25	15	300 000	555,8957627	166 768 729
21/00307	MOCOH	Vente spot de 15 000 TM +ou- 10% de Super à livrer à cotonou	55	8	40	47	15	225 000	555,8957627	125 076 547
21/00353	SIR	Vente spot de 15 000 TM +/- 10% de SUPER 91	105	40	40	65	65	975 000	555,8957627	541 998 369
21/00324	TRAFIGURA	Vente spot de 10 000TM+/-10% de SUPER 91 à cotonou	44,5	8	40	36,5	4,5	45 000	555,8957627	25 015 309
22/00025	SIR	Vente spot de 15 000 TM +/- 10% de SUPER 91 à la GESTOCI	74	8,86	40	65,14	34	510 000	624,7209524	318 607 686
22/00073	SIR	Vente spot de 15 000 TM +/- 10% de SUPER 91 à la GESTOCI	76	8,86	40	67,14	36	540 000	624,7209524	337 349 314
22/00148	SIR	Vente spot de 15 000 TM +/- 10% de SUPER 91 à la GESTOCI	110	8,86	40	101,14	70	1 050 000	624,7209524	655 957 000
22/00202	SIR	Vente spot de 15 000 TM +/- 10% de Gasoil 91 à la GESTOCI	170	17,17	40	152,83	130	1 950 000	624,7209524	1 218 205 857
TOTAL										3 388 978 811

Recommandation

Nous recommandons le respect strict des dispositions légales et réglementaires en matière d'achats de produits pétroliers.

Commentaire de la SONABHY

La mission principale de la SONABHY est d'acheter moins cher mais aussi d'assurer l'approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures tout en évitant les risques de rupture. Les spots sont non seulement une opportunité d'achat moins cher mais aussi une procédure d'achat d'urgence pour parer à des situations de menace de rupture. Au moment de l'adjudication, les stocks en interne étaient très faibles et la capacité de chargement des corridors du Bénin et du Togo n'arrivaient pas à couvrir les besoins du Burkina Faso. La SIR a dénoncé à terme le contrat à terme 2021 sous prétexte que les conditions internes ne permettent pas de vendre le produit au prix contractuel. Nous étions obligés de faire des achats spots avec la SIR pour faire l'approvisionnement de la zone de l'Ouest. Cette zone est approvisionnée par ce corridor pour des raisons économiques et stratégiques. En plus des approvisionnements à partir des autres corridors n'arrivaient pas à couvrir les besoins de Bingo. Il faut noter qu'à cette période, les besoins avaient augmenté suite aux actions de lutte contre la fraude de l'ASCE-LC.

Nous relevons également en 2022, un recours important à la procédure d'achats spot avec un taux de **28,13%** alors que les appels d'offres sont en dessous du seuil réglementaire (au moins **60 %** des achats).

La situation des achats par type d'opération au cours des trois (3) exercices se présente comme suit :

Tableau 16: Situation des achats par type d'opération

Mode	Appel d'offres	Achat spot	Consultation Restreinte	Contrat à terme	Total
2020	63,44%	11,24%	0,00%	25,32%	100,00%
2021	66,95%	5,62%	0,00%	27,43%	100,00%
2022	54,26%	28,13%	4,80%	12,82%	100,01%

Recommandation

Au regard de l'avantage qu'offre les procédures de droit commun à la SONABHY, nous recommandons la réduction des achats spot au profit des appels d'offres et éviter le

dépassement des seuils de primes structures fixé par le Comité Interministériel de Détermination des Prix des Hydrocarbures (CIDPH).

Commentaire de la SONABHY

Les ratios énoncés ne sont pas issus de la réglementation mais Il s'agit juste d'un indicateur de performance interne en temps de fonctionnement normal. En temps de fonctionnement dégradé suite à une crise, cette cible est difficile à atteindre. Il existe deux types principaux d'achat d'opportunité en fonction de la raison :

1) Coût bas par rapport à la moyenne des marchés (ces cas se sont présentés et les intéressés n'ont pas pu livrer). Le seuil de 60% mentionné dans le rapport est un indicateur de gestion en interne sinon la dérogation n'a pas fixé de seuil (Confère note PCA).

2) Manque de produits sur le marché : les coûts deviennent nécessairement plus chers (loi de l'offre et de la demande), dans ce cas de figure l'achat est réalisé pour éviter les ruptures qui sont préjudiciables à tous les segments de l'économie. La pénurie de fin décembre est un exemple où le fournisseur traditionnel ayant été adjudicataire de l'appel d'offre a refusé de livrer pour des raisons évoquées par le Ministre du Commerce à l'assemblée Nationale. Cependant, nous nous sommes rendu compte que le fournisseur a revendu son produit plus tard plus cher à d'autres clients sachant qu'il était seul à posséder un nouvel arrivage. Face à cette situation, la SONABHY a dû faire appel à des fournisseurs Nigériens dont les coûts étaient plus élevés pour les raisons (risques sécuritaires des zones traversées qui commandent une escorte et une meilleure assurance).

5.2.4 Analyse des approvisionnements de la SONABHY en produits pétroliers

Constat

L'analyse des approvisionnements des produits pétroliers de la SONABHY en volume a révélé que les approvisionnements sont concentrés entre les fournisseurs VITOL et TRAFIGURA. Au cours des exercices 2020, 2021 et 2022 ces deux fournisseurs ont réalisés plus de la moitié des approvisionnements de la SONANBHY. Cette concentration des approvisionnements de la société crée une dépendance de la SONABHY vis-à-vis de VITOL SA et TRAFIGURA.

Les tableaux suivants présentent par exercice les proportions des approvisionnements réalisés par les fournisseurs VITOL et TRAFIGURA :

Tableau 17 : Situations des approvisionnements réalisés par les fournisseurs VITOL SA et TRAFIGURA

Approvisionnements en 2020 en tonne métrique (TM)		
Fournisseurs	Quantité (TM)	Proportion %
VITOL SA	679 225	48,56%
TRAFIGURA	247 155	17,67%
TOTAL VITOL-TRAFIGURA	926 380	66,23%
Autres Fournisseurs	472 297	33,77%
TOTAL	1 398 677	100,00%

Approvisionnements en 2021 en tonne métrique (TM)		
Fournisseurs	Quantité (TM)	Proportion %
VITOL SA	719 463	40,00%
TRAFIGURA	290 766	16,17%
TOTAL VITOL-TRAFIGURA	1 010 229	56,16%
Autres Fournisseurs	788 488	43,84%
TOTAL	1 798 717	100,00%

Approvisionnements en 2022 en tonne métrique (TM)		
Fournisseurs	Quantité (TM)	Proportion %
VITOL SA	483 707	24,48%
TRAFIGURA	450 846	22,82%
TOTAL VITOL-TRAFIGURA	934 553	47,31%
Autres Fournisseurs	1 040 893	52,69%
TOTAL	1 975 446	100,00%

Recommandation

Nous recommandons une diversification des fournisseurs de la SONABHY.

La SONABHY devrait prospecter de nouveaux fournisseurs afin de bénéficier des effets d'une concurrence plus large.

Commentaire de la SONABHY

La sélection des fournisseurs des produits pétroliers de la SONABHY se fait par appel d'offre ouvert à l'International publié dans la revue des marchés publics. La majorité des livraisons des deux fournisseurs TRAFIGURA et VITOL se fait par appel d'offre depuis plus d'une dizaine d'années. Ces deux traders offrent les meilleurs prix et assurent la régularité de leurs livraison (confère notation des fournisseurs). Nous recevons par appel d'offre une vingtaine de fournisseurs qui malheureusement ne proposent pas de meilleures offres que ces derniers et souvent défaillants pour la plus part. TRAFIGURA et VITOL sont présents dans la sous-région et disposent d'une

bonne capacité logistique et financière. Ces dernières années la SONABHY a entrepris des missions de prospections pour diversifier ses fournisseurs dans plusieurs pays : Dubaï, Venezuela, Russie et Iran, Oman et Brésil.

6. L'évaluation et l'appréciation des montants et la régularité des honoraires versés aux intermédiaires

Le poste « honoraires versées aux intermédiaires » s'élèvent en 2020, 2021 et 2022 respectivement à **493 917 590 FCFA**, **448 283 726 FCFA**, **422 893 215 FCFA**. Ce poste contient les éléments suivants :

Tableau 18: Etat des honoraires versées aux intermédiaires

Libellé	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Prestataires de services	434 393 390	448 283 726	373 804 165
Frais divers d'intermédiaires	59 524 200	0	49 089 050

6.1 Honoraires versés aux prestataires de service

Constats

La revue de l'échantillon que nous avons constitué en tenant compte de la nature et du montant de ces honoraires permet de relever les insuffisances ci-après :

- **Marché de comptabilité analytique de 83 843 375 F exécuté mais service non opérationnel**

La SONABHY a signé un marché pour la mise en place d'une comptabilité analytique au profit de la SONABHY pour un montant global de **83 843 375 FCFA TTC**. Le démarrage des activités a été prévu le 06 Janvier 2020 pour une durée d'exécution de 12 mois. Cependant, à la date de notre intervention (en 2023), il ressort de nos entretiens que la comptabilité analytique n'est pas opérationnelle. Nous n'avons pas disposé d'état analytique pour les besoins de nos travaux. Nous pensons que la gestion des ressources affectées à ce marché n'a pas été optimale, compte tenu du fait que l'objectif n'a pas été atteint. Nous notons que les paiements aux prestataires s'élèvent à **67 007 626 FCFA** au 31/12/2022.

- Absence des attestations de service fait

A l'issue de l'examen des pièces justificatives, nous avons relevé que les attestations de service fait ne sont pas toujours fournies dans les pièces comptables de paiement. Le détail est donné dans le tableau ci-après :

Tableau 19: Situation des absences d'attestations de service fait

Date	Numéro	Do	Cts	Prestataires	Objet	Montant
2020						
06/05/2020	20000582	A3	DCG	KPMG Côte d'Ivoire	2020/2951 Facture définitive relative à la remise du rapport de diagnostic stratégique	42 163 396
11/08/2020	20000929	A3	DCG	KPMG Côte d'Ivoire	2020/3641 Facture définitive à la remise du rapport d'évaluation du PSD 2004-2008	42 163 396
11/08/2020	20000930	A3	DCG	KPMG Côte d'Ivoire	2020/3642 Facture définitive relative à la remise du rap de revue du SDI (schéma directeur informatique)	42 163 396
Total						126 490 188

- Absence des stickers sur les factures définitives

A l'issue de l'examen des pièces comptables, nous avons relevé que les dispositions relatives à la facture normalisée ne sont pas toujours respectées. En effet, les contribuables relevant du régime du réel normal d'imposition sont astreints à l'utilisation des stickers depuis le 01/03/2017. Le détail est donné dans le tableau ci-après :

Tableau 20: Situation des absences de stickers sur les factures définitives

Date	Numéro	Do	Cts	Prestataire	Objet	Régime d'imposition	Montant
Exercice 2020							
10/08/2020	20001029	OV	DJCDJC	CABINET D'AVOCATS ALI NEYA	Honoraires avocats	RNI	2 360 000
21/12/2020	20000962	OV	DJCDJC	CABINET D'AVOCATS ALI NEYA	Honoraires avocats	RNI	3 540 000
28/12/2020	20001465	A3	DJCDJC	CABINET D'AVOCATS ALI NEYA	080/2020	RNI	944 000
Exercice 2021							
21/05/2021	21000697	A3	DJCDJC	Etude Maître Inoussa ZONGO Avo	Honoraires d'instance relative à l'Affaire Axa CI et Groupama transport	RNI	18 888 000
Total							25 732 000

Recommandations

A l'issue des constats relevés ci-dessus, nous formulons les recommandations ci-après :

- Optimiser la gestion des ressources de la SONABHY par la mise en place d'une comptabilité analytique opérationnelle ;
- Fournir les attestations de service fait à l'issue des prestations ;
- Respecter les dispositions de la facture normalisée.

Commentaires de la SONABHY

La SONABHY exploite actuellement l'outil de comptabilité analytique.

L'attestation de service fait est établit à la fin de la prestation et non à l'étape intermédiaire. Le paiement des décomptes sont payés sur dépôt du rapport d'étape du prestataire.

7. L'évaluation et l'appréciation des montants et la régularité des frais de publicités

Les frais de publicité s'élèvent en 2020, 2021 et 2022 respectivement à **121 149 180 FCFA**, **215 605 339 FCFA**, **282 136 953 FCFA**. Nos vérifications de ces frais n'ont pas révélé d'anomalies significatives.

8. L'évaluation et l'indication des bénéficiaires de tous les appuis institutionnels et/ou charges apparentées effectuées par la société

Les appuis institutionnels (dons et contributions) s'élèvent en 2020, 2021 et 2022 respectivement à **64 682 679 FCFA**, **146 673 132 FCFA**, **73 915 250 FCFA**.

La revue des appuis institutionnels et/ou charges apparentées a permis de relever des insuffisances :

Constat 1

Nous avons examiné la conformité entre les budgets adoptés des exercices sous revus et la délibération n°16/00011/MCIA/SONABHY/CA du 14/12/2016 du Conseil d'Administration portant modalités de gestion du poste « dons et contribution ». Nous avons constaté le non-respect de l'article 1 de ladite délibération qui stipule : « le montant du poste « dons et contributions » sera de 0.02% du chiffre d'affaires de

l'année ». Nous estimons que le budget adopté par le conseil d'administration est anormalement élevé, soit un dépassement en moyenne de plus de 100%. Le détail est donné dans le tableau ci-après :

Tableau 21: Etat de Conformité budgets adoptés et délibération N°16/00011/MCIA/SONABHY/CA du 14/12/2016 du Conseil d'Administration

Exercice 2020	
Chiffre d'affaires de l'exercice (a)	651 937 975 416
Montant du budget estimatif conformément à la délibération du Conseil d'administration (b) = (a) * 0,02%	130 387 595
Budget adopté de l'exercice « compte 6582 » (c)	407 186 600
Ecart (d) = (b) - (c)	276 799 005
% de dépassement (e) = (d)/ (b)	212%
Exercice 2021	
Chiffre d'affaire de l'exercice (a)	794 440 811 763
Montant du budget estimatif conformément à la délibération du Conseil d'administration (b) = (a) * 0,02%	158 888 162
Budget adopté de l'exercice « compte 6582 » (c)	383 310 372
Ecart (d) = (b) - (c)	224 422 210
% de dépassement (e) = (d)/ (b)	141%
Exercice 2022	
Chiffre d'affaire de l'exercice (a)	1 130 071 977 445
Montant du budget estimatif conformément à la délibération du Conseil d'administration (b) = (a) * 0,02%	226 014 395
Budget adopté de l'exercice « compte 6582 » (c)	447 153 175
Ecart (d) = (b) - (c)	221 138 780
% de dépassement (e) = (d)/ (b)	98%

Constat 2

Nous avons apprécié l'exécution du budget allouée au terme de chaque exercice sous revu. Nous avons relevé une faible exécution du budget alloué au poste « dons et contributions » au terme de chaque exercice. Soit une moyenne de 24% d'exécution pour les trois années. Par conséquent, nous recommandons que les budgets alloués soient revus conformément à l'article 1 de la délibération du conseil d'administration.

Tableau 22: Etat d'exécution budget alloué au poste « dons et contributions »

Exercice 2020				
Compte	Description	Budget adopté	Montant des charges	% d'exécution
658210	Contributions exceptionnelles	170 000 000	17 092 380	10,05%
658220	Dons et contributions diverses	137 186 600	47 590 299	34,69%
658230	Œuvres Sociales	100 000 000		0,00%
Total		407 186 600	64 682 679	15,89%
Exercice 2021				

Compte	Description	Budget adopté	Montant des charges	% Exécution
658210	Contributions exceptionnelles	170 000 000	13 350 732	7,85%
658220	Dons et contributions diverses	113 310 372	127 772 500	112,76%
658230	Œuvres Sociales	100 000 000	5 549 900	5,55%
Total		383 310 372	146 673 132	38,26%
Exercice 2022				
Compte	Description	Budget adopté	Montant des charges	% d'exécution
658210	Contributions exceptionnelles	170 000 000	10 225 000	6,01%
658220	Dons et contributions diverses	177 153 175	63 690 250	35,95%
658230	Œuvres Sociales	100 000 000	0	0,00%
Total		447 153 175	73 915 250	16,53%

La liste des bénéficiaires des dons et contributions d'un montant au moins égal à **1 000 000 FCFA** au titre des exercices sous revu se présente comme suit :

LIBELLE/BENEFICIAIRES	MONTANT
CONTRIBUTION BUDJET/CC-SE	3 000 000
DEMANDE DE SOUTIEN/ MICA	2 000 000
CONTRIBUTION A LA 28EME AGSE	4 000 000
RESTAURANT L'EAU VIVE	2 021 250
MAGNIFICAT	1 235 000
RESTAURANT L'EAU VIVE	2 541 130
DEMANDE DE SOUTIEN/ SICOT	3 000 000
DEMANDE DE SOUTIEN/ POLICE BOU	1 416 600
DEMANDE DE SOUTIEN/ COMMISARIA	1 416 600
DONS/ FONDATION KIMI	2 500 000
SOUGR - NOOMA Alimentation Gén	1 510 000
TOTAL BURKINA OUAGA	1 041 251
LE BON SAMARITAIN SARL	4 935 000
STE MARINA MARKET (ouaga)	2 630 000
STD SODIGAZ	1 075 000
DEMANDE DE SOUTIEN/ ANEREE	1 950 000
DEMANDE DE SOUTIEN/ grande cha	5 000 000
DEMANDE DE SOUTIEN/ AGBAD	2 500 000
CONTRIBUTION ORGANI/MCIA	2 500 000
PAIEMENT UNIFORME PRE VOEUX 21	1 207 500
Sous total exercice 2020 (1)	47 479 331
Aux Pays des Merveilles	1 120 000
CONTRIBUTION ORGANISAT°/CCSE21	3 360 732
CONTRIBUTIO 29ème session AGSE	4 050 000
SOUTIEN/PRESSE CAN 21	16 500 000
SOUGR - NOOMA Alimentation Gén	3 455 000
SOUTIEN/ KARATE DO	1 743 000
Aux Pays des Merveilles	1 140 000
STE MARINA MARKET (Ouaga)	1 555 000

CONTRIBUTION/JIF 2021	8 521 800
DEMANDE DE SOUTIEN/ FUTRB	1 000 000
CONTRIBUTION /PREMIER MINISTER	2 500 000
CONTRIBUTION/ GRANDE CHANCELLE	8 800 000
PAIEMENT DON/CONTRIBUT° SICOT	25 000 000
CONTRIBU FORUM REGION/MICA	2 500 000
DDE SOUTIEN CONGRES FITMOV	1 000 000
CONTRIBUTION MIN DE LA SECURIT	50 000 000
DDE SOUTIEN LAO	1 000 000
Sous total exercice 2021 (2)	133 245 532
EDIF SERVICE	2 910 000
SOUGR - NOOMA Alimentation Gén	2 330 000
PAIEMENT CONTRIBUTION CC-SE/NR	5 288 000
PAIEMENT CONTRIBUTION / MDICAPME	3 000 000
CONTRIBUT AU BUDGET AG-SE 2022	6 145 000
SUBVENTION ACTIVITE DU 1ER MAI	1 711 000
STE MARINA MARKET (ouaga)	1 205 000
DONS ET CONTRIBUTION	1 000 000
Aux Pays des Merveilles	1 425 000
DEMANDE DE SOUTIEN	1 000 000
PAIEMENT SOUTIEN ACCCTD	1 000 000
DEMANDE DE SOUTIEN	2 000 000
LE BON SAMARITAIN SARL	12 535 000
DMDE DE SOUTIEN GVRNORAT OUAGA	1 000 000
DMDE D'APPUI ASER	1 000 000
DMDE DE SOUTIEN CARFO	3 000 000
PAIEMENT SOUTIEN/COMMISS BOULM	3 000 000
PAIEMENT SOUTIEN ICID/Y	1 000 000
DEMANDE DE SOUTIEN/ FADOSAB-BF	1 000 000
PAIEMENT DEMANDE DE CONTRIBUTION	2 500 000
PAIEMENT CONTRIBUTION	1 000 000
Sous total exercice 2022 (3)	55 049 000
Total général (1 + 2 +3)	235 773 863

Constat 3

Nous avons procédé à l'examen des pièces comptables afin de vérifier la conformité des appuis institutionnels et/ou charges apparentées avec les textes ou usages en vigueur. A l'issue de la vérification, nous avons relevé des insuffisances liées à la justification des décaissements et la justification des activités. En effet, nous avons constaté que :

- les autorisations du conseil d'administration requises pour les dons et contributions d'un montant supérieur à trois (3) millions FCFA, n'ont pas toujours été fournies.
- Le détail est donné dans le tableau ci-après :

Tableau 23: Etat des autorisations du conseil d'administration requises pour les dons et contributions non fournies

Date	Numéro	Nom	Objet	Montant	Bénéficiaires
Exercice 2021					
02/04/2021	21000429	CONTRIBUTION/JIF 2021	Commémoration de la journée internationale de la femme à Tintilou	3 798 400	Amical des femmes de la SONABHY
Exercice 2022					
20/10/2022	22000601	LE BON SAMARITAIN SARL	Acquisition de jouets pour l'arbre de Noël 2021 des enfants des agents de la SONABHY	3 780 000	Agent de la SONABHY
20/10/2022	22000601	LE BON SAMARITAIN SARL		2 850 000	Agent de la SONABHY
TOTAL				10 428 400	

- les pièces justificatives des activités objet de dons et contribution dont les montants sont supérieurs à un (1) million ne sont pas toujours fournies conformément au dispositif recommandé par l'ASCE-LC. Le détail est donné dans le tableau ci-après

Tableau 24: Etat des pièces justificatives des dons et contribution non fournies

Date	Numéro	Libelle	Montant	Bénéficiaires	Objet
Exercice 2020					
27/01/2020	20000092	DEMANDE DE SOUTIEN/ MICA	2 000 000	Ministère de l'industrie du commerce et de l'artisanat	7 ^e réunion ministérielle
Exercice 2021					
02/04/2021	21000429	CONTRIBUTION/JIF 2021	3 798 400	Amical des femmes de la SONABHY	Commémoration de la journée internationale de la femme à Tintilou
TOTAL			5 798 400		

Recommandations

Nous formulons les recommandons ci-après :

- l'élaboration du budget des dons et contributions doit être faite conformément à la délibération du conseil d'administration ;
- les décaissements relatifs aux « dons et contributions » doivent être autorisés par les instances habilités ;
- les pièces justificatives des activités, objet de financement soient fournies après leur exécution et archivées.

Commentaires de la SONABHY

Des dispositions seront prises pour améliorer l'estimation et l'exécution du budget des dons et contributions.

Les dispositions seront prises pour exiger la production des pièces justificatives. Pour les cas des supermarchés, ces dons concernent les enfants des travailleurs de la SONABHY. Pour les cotisations, les paiements se font sur la base de la clef de repartition des contributions attendues des différentes sociétés

9. L'analyse de la politique de gestion du carburant, notamment les dotations, les dons, les consommations pour l'exploitation

Constat

Nous avons examiné la politique de gestion du carburant. Les dotations mensuelles en carburant des agents régis par un contrat à durée indéterminée sont déterminées par les notes de services de 1996 à 2019 comme ci-après :

Tableau 25: Situation des notes de services relatives aux dotations mensuelles en carburant des agents

Bénéficiaires	Quantité (L)
<i>Note de service N°19/00388/MCIA/SONABHY/DG/DRH du 07 Novembre 2019</i>	
Chefs de services	175
Chefs de section/cellules et cadres supérieurs sans responsabilité	125
Autres agents	100
<i>Note de service du 01/04/1996 relatif à la dotation des directeurs de service</i>	
Directeur général	450
Secrétaire général	300
Directeur régional	250
Directeur administratif et financier	250
Directeur technique	250
Direction commerciale	250
Conseiller juridique	250
Contrôleur interne	250

Les charges de dotation de carburant s'élèvent respectivement pour l'exercice 2020, 2021 et 2022 à **273 374 443 FCFA, 111 938 644 FCFA, et 385 261 890 FCFA.**

A l'issue de la revue des pièces justificatives et de la politique de gestion du carburant, nous avons révélé les insuffisances ci-après :

❖ Dotation faite au personnel

- Les prestations sont effectuées par les fournisseurs avant l'approbation des marchés. Le détail est donné dans le tableau ci-après :

Tableau 26: Situation des prestations effectuées par les fournisseurs avant l'approbation des marchés des dotations au personnel

Période de dotation	Date d'approbation du marché (1)	Réf du marché	Fournisseur	Montant	Date d'émission de la facture	Date de réception de la facture (2)	Ecart (3) = (2) - (1)
2021							
Mai	13/08/2021	2021-00134	Total Burkina	3 753 125	10/05/2021	02/06/2021	-72
Mai	23/08/2021	2021-116	Vivo Energy	2 758 504	25/05/2021	31/05/2021	-84
Juin	23/08/2021	2021-127	Vivo Energy	10 251 913	03/06/2021	04/06/2021	-80
Juillet	23/08/2021	2021-152	Vivo Energy	10 616 300	05/07/2021	13/08/2021	-10
Juillet	19/01/2022	2021-171	Total Burkina	14 140 834	29/06/2021	07/07/2021	-196
Octobre	23/12/2021	2021-240	Total Burkina	15 031 320	29/09/2021	01/10/2021	-83
Novembre	23/12/2021	2021/00246	Total Burkina	14 850 385	02/11/2021	05/11/2021	-48
2022							
Janvier	24/03/2022	2022-007	Total Burkina	14 980 337	06/01/2022	19/01/2022	-64
Août	22/08/2022	2022-120	Total Burkina	17 647 061	05/07/2022	14/07/2022	-39
Total				104 029 779			

❖ Dotation effectuée pour l'exploitation des véhicules

Tableau 27: Situation des prestations effectuées par les fournisseurs avant l'approbation des marchés des dotations pour l'exploitation

Période de dotation	Date d'approbation du marché (1)	Réf du marché	Fournisseur	Montant	Date d'émission de la facture	Date de réception de la facture (2)	Ecart (3) = (2) - (1)
Exercice 2021							
Mai	13/08/2021	2021-140	Total Burkina	3 124 479	31/05/2021	15/06/2021	-59
Juin	29/09/2021	2021-162	Total Burkina	3 426 325	30/06/2021	19/07/2021	-72
Septembre	28/12/2021	2021-231	Total Burkina	3 799 013	30/09/2021	26/10/2021	-63
Octobre	23/12/2021	2021-245	Total Burkina	7 657 616	31/10/2021	17/11/2021	-36
Exercice 2022							
Février	24/03/2022	2022-008	Total Burkina	3 449 633	31/01/2022	11/02/2022	-41
Juin	29/09/2022	2022-152	Total Burkina	4 164 221	30/06/2022	15/07/2022	-76
Total				25 621 287			

- Des dotations en carburants ont été faites à certains agents après leur date de départ à la retraite. Le détail est donné dans le tableau ci-après :

Tableau 28: Situation des dotations en carburants pour des agents après leur date de départ à la retraite

Matricule	Date d'embauche	Date de départ à la retraite	Dotation faite après la date de départ à la retraite		Notes
			Quantité	Montant	
Exercice 2020					
129	11/07/1988	31/08/2020	100 L	60 500	Dotation septembre
173	18/06/1990	19/11/2020	100 L	61 500	Dotation Décembre
Exercice 2021					
111	01/11/1986	28/05/2021	1845 L	1 134 675	Dotation de juillet à Octobre. Il ressort de nos entretiens que l'agent est resté en poste jusqu'à la nomination du nouveau directeur général le 18/10/21
Exercice 2022					
143	12/06/1989	20/03/2022	125 L	76 250	Dotation de Avril
173	18/06/1990	19/11/2022	41 L	30 545	Dotation de Décembre
Total				1 363 470	

❖ Dotation en recharge gaz

Constat

Par note de service N°19/00389/MCIA/SONABHY/DG/DRH du 07 Novembre 2019, il est accordé aux agents régis par un contrat à durée indéterminé (CDI) de la SONABHY, un chargement de trois (03) bouteilles de gaz de 12.5 kg par agent et par mois, dont 80% du coût sera à la charge de la SONABHY.

Nous n'avons pas obtenu une situation des dotations en gaz par mois et par salariés de la période sous revue nous permettant de faire des analyses. Toutefois, il existe des risques d'utilisation des bouteilles par les agents de la société à d'autres fins tels que la revente.

Recommandations

Nous avons été limités dans nos vérifications en raison de la non mise à notre disposition des pièces justificatives. En conséquence nous ne formulons pas de recommandations.

Commentaires de la SONABHY

Pour la période sous revue le contrôle des dotations gaz est fait manuellement et mensuellement à la caisse à travers un brouillard. Actuellement la SONABHY dispose d'une application de Gestion aux dotations intégrant des plafonds. Ces états seront mis à votre disposition.

10. Les indemnités et autres rémunérations versées aux dirigeants sociaux ainsi qu'au personnel tout en s'assurant de la conformité de leur paiement avec les missions, les textes ou usages en vigueur

Les indemnités et autres rémunérations versées aux dirigeants sociaux ainsi qu'au personnel s'élèvent en 2020, 2021 et 2022 respectivement à **2 548 169 239 FCFA**, **2 866 452 410 FCFA**, **2 321 054 596 FCFA**. Nos vérifications des indemnités n'ont pas révélé d'anomalies significatives. Les autres rémunérations ont fait l'objet de vérification dans le rapport d'audit organisationnel.

11. Les mécanismes de conduite des grands projets d'investissements de la société aussi bien dans les aspects juridiques que financiers et de notre avis sur le caractère régulier des transactions mais aussi sur la préservation des intérêts de la société

La société est en cours de réalisation des projets d'investissement suivants :

- La construction de deux bacs de stockage, de postes de chargement et de dépotage au dépôt de Bingo ;
- La construction de la 3^{ème} sphère de stockage de gaz et de dépôt de Bingo ;
- La construction de bâtiments au dépôt de Péné.

La construction du dépôt d'hydrocarbures liquides (HCL) de Péné ;

Elle a également un projet :

- De construction du deuxième dépôt à l'est de la ville de Ouagadougou,
- De déconcentration de ses installations sur le territoire national (construction d'un dépôt d'hydrocarbure à Fada, Kaya, Ouahigouya) pour une implantation d'au moins un dépôt (à commencer par le gaz) dans chacune des régions du pays.

11.1. Procédure d'élaboration des projets

En lien avec le plan stratégique chaque direction identifie, en ce qui la concerne, les projets d'investissement à travers une fiche d'identification des projets. Les différentes fiches d'identification des projets émanant des directions sont transmises à la Direction de la Planification des Projets (DPP) où est établie une fiche technique des projets à la lumière du contenu des fiches d'identification des projets.

Ensuite toutes les directions se réunissent avec la présence du Directeur Général (DG) et du Directeur du Cabinet (DIRCAB) afin de valider la pertinence des besoins en investissement exprimés. Les projets retenus font l'objet de demande d'études et

confiés au Chef de Service Études et Planification (CSEP) pour une prospection technique suivi d'une estimation des coûts de réalisation de ces projets. Une fiche technique et un dossier d'estimation des coûts sont élaborés par le CSEP qui les soumet au DPP pour qu'ensemble ils évaluent financièrement les projets. Le DPP transmet pour validation, le projet au DG qui associe le Directeur Financier et Comptable (DFC) pour la recherche des financements.

Enfin le DPP, le CSEP et le Directeur des Marchés Publics (DMP) se réunissent ensuite pour élaborer les projets de termes de références qui seront transmis au DG pour validation. Une fois les termes de références ou cahier de charges validés, le DPP, le CSEP et le DMP engagent les procédures de la commande publique. Le DPP et le Chef de Service Suivi des projets (CSSP) assurent le suivi de l'exécution et de la réception des travaux conformément à la procédure édictée.

Procédure de suivi de l'exécution et de réception des travaux

Dans le cadre du suivi de l'exécution des projets, le DPP et le CSEP reçoivent le marché et l'ordre de service et, avec le CSSP, font finaliser le projet de plan de prévention par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage. Le plan de prévention est ensuite signé par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage puis les travaux sont lancés. Ils rédigent les procès-verbaux de réunion de chantier, de signature de Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et de démarrage des travaux.

La supervision de travaux est assurée par le DPP, le CSSP et l'équipe projet qui produisent régulièrement des procès-verbaux de réunion de chantier et des rapports de mission de supervision. Le DPP, le CSSP, l'équipe projet, le maître d'œuvre (MO) et le maître d'ouvrage délégué (MOD) prennent en compte les modifications du projet relatives aux innovations technologiques, aux exigences du client ainsi qu'aux observations du prestataire.

La réception des travaux et l'évaluation des différents intervenants sont assurées par le DPP, le CSSP et l'équipe projet. Ils produisent le procès-verbal de réception provisoire ou le dossier de fin d'affaire ou encore le procès-verbal de réception définitive conformément à la réalisation. Le DPP et le CSSP compilent les données et font le bilan technico-financier et administratif puis élaborent le rapport provisoire de synthèse du projet. Ils rédigent ensuite le rapport de synthèse et le font valider par le DG puis diffusent le rapport final à tous les clients internes.

Le DPP et le CSSP évaluent enfin les prestataires et le projet et produisent le rapport d'évaluation.

Le détail des investissements réalisés entre 2020 et 2022 se présente comme suit :

Tableau 29: Situation des investissements sur la période 2020-2022

Site	PROJET	BUDGET	ENTREPRISE/ CONSULTANT	DELAI CONTRACTUEL	MONTANT PROJET	AVENANTS	MONTANT PROJET+AVENANTS	SITUATION PAIEMENTS	ECHEANCE PLANIFIEE INITIAL		ECHEANCE PLANIFIEE REVUE		Exécution financière au 31/12/22	Exécution financière au 31/03/23	Exécution physique au 31/03/2023
									DATE DEBUT	DATE FIN	DATE DEBUT	DATE FIN			
PENI	Construction des locaux administratifs et d'habitation à PENI	3 100 000 000			2 491 430 044		2 813 357 350	2 415 790 570					86%	88%	100%
	Travaux de construction														
	Lot1: R+1 + bâtiment commercial + VRD		Sol Confort et Decor	8 mois	697 672 613	57 340 413	755 013 026	679 261 665	nov-20	juil-21	nov-20	déc-22	90%	90%	
	Lot2 : R+1 + Magasin + VRD		Gpmt BGR/ECGF		416 890 180	51 348 145	468 238 325	404 103 175					86%	86%	
	Lot3 : Batiments divers + parkings + VRD				875 358 100	213 238 748	1 088 596 848	906 846 499					83%	83%	
	Lot4 : Electricité		ENERLEC		376 240 640		376 240 640	309 094 284					82%	82%	
	Lot5 : Contrôle réglementaire		VERITAS		86 497 157		86 497 157	82 172 299					95%	95%	
	Supervision des travaux		DRUH/HB		38 771 354		38 771 354	34 312 648					88%	88%	
	Construction du dépôt HCL de PENI	34 264 000 000			32 654 598 799		32 554 598 799	28 056 111 422					86%	94%	90,6%
	Etudes d'ingénierie et élaboration des dossiers (DAO travaux, DDP supervision, DDP contrôle agréé et réglementaire)	250 000 000	PARLYM INTERNATIONAL	06 mois	347 992 473		247 992 473	247 992 473		Achévé		Achévé	100%	100%	
	Travaux de construction	32 864 000 000	Groupeement d'entreprises CGCINT - HIEICO	22 mois	31 219 609 672		31 219 609 672	26 869 797 476	dec 20	sept-22	janv-21	nov-22	86%	95%	
	Supervision des travaux	1 000 000 000	Cabinet PLCB	24 mois	939 097 814		939 097 814	795 845 784	dec 20	sept-22	nov-20	nov-22	85%	85%	
	Contrôle réglementaire des travaux	150 000 000	Bureau VERITAS	22 mois	147 898 840		147 898 840	142 475 689	dec 20	sept-22	janv-21	nov-22	96%	96%	
	Embranchement voie ferroviaire PENI	2 380 000 000	SITARAIL	5 mois	1 023 113 294		1 023 113 294	-			nov-22	mars-23	0%	0%	0%
	Construction d'un centre emplisseur de bouteilles de gaz à PENI	2 000 000 000			2 278 726 564		2 278 726 564								80,66%
	Etudes d'ingénierie										févr-21	janv-23			
	Travaux de construction	2 000 000 000	PARM AFRIQUE ET PARLYM INTERNATIONAL	12 mois	2 278 726 564		2 278 726 564	780 328 593					34%	73%	
	Construction 2è sphère de stockage de gaz à PENI	5 720 000 000			5 220 197 323		5 220 197 323	1 387 795 153					10%	20%	7,88%
	Etudes d'ingénierie	120 000 000	PARLYM	04 mois							Fev-21	juin-21			
	Travaux de construction	5 000 000 000	Groupeement d'entreprises CGCINT - JIEC	18 mois	4 625 983 842		4 625 983 842	1 387 795 153			nov-22	mai-24	30%	39%	
	Supervision des travaux	500 000 000	PARLYM INTERNATIONAL	20 mois	499 428 447		499 428 447	0			nov-22	juil-24	0%	20%	
	Contrôle réglementaire des travaux	100 000 000	Bureau VERITAS	18 mois	94 785 034		94 785 034	0			nov-22	mai-24	0%		
	TOTAL 1	47 464 000 000			43 668 066 024		43 889 993 330	30 471 901 992							
BINGO	Amenagements divers à l'intérieur du dépôt de Bingo	3 000 000 000			2 473 139 789		2 909 273 099								83,75%
	Travaux		EERI BF	07 mois	2 473 139 789		2 909 273 099				mars-22	nov-22			
	Extension du dépôt hydrocarbures liquides de Bingo	23 850 000 000			20 311 630 539		20 616 197 505	20 061 811 783					94%	94%	
	Etudes d'ingénierie et élaboration des dossiers d'appel d'offres											Achévées			97,7%
	Travaux	23 000 000 000	Groupeement FRIEDLANDER/EERI-BF/EMIPRO	20 mois	19 519 901 289	304 566 966	19 824 468 255	19 376 410 743			oct-20	nov-22	98%	98%	
	Supervision des travaux	750 000 000	PLCB	22 mois	697 041 330		697 041 330	590 712 916			oct-20	déc-22	85%	85%	
	Contrôle agréé et réglementaire	100 000 000	Bureau VERITAS	20 mois	94 687 920		94 687 920	94 688 124			oct-20	nov-22	100%	100%	
	Construction sphère de 8000 m3 de Bingo	8 850 000 000			8 847 312 395		8 847 312 395	7 682 413 660					93%	93%	97,61%
	Etudes d'ingénierie et élaboration des dossiers d'appel d'offres	150 000 000	PARLYM INTERNATIONAL	06 mois	100 875 403		100 875 403	100 875 403				Achévées	100%	100%	
	Travaux	8 000 000 000	Groupeement DEC/OGECO	19 mois	7 973 763 878		7 973 763 878	6 911 658 525			août-20	mars-23	87%	88%	
	Supervision des travaux	750 000 000	PLCB	21 mois	673 866 994		673 866 994	571 073 609			oct-20	mars-23	85%	85%	
	Contrôle agréé et réglementaire	100 000 000	VERITAS	19 mois	98 806 120		98 806 120	98 806 123			oct-20	mars-23	100%	100%	
	TOTAL 2	35 700 000 000			31 632 082 723		32 372 782 999	27 744 225 444							
TOTAL GENERAL		83 164 000 000			75 300 148 747		76 262 776 329	58 216 127 436							

Au 31/03/2023, les niveaux d'exécution physique des travaux sont de façon globale, en adéquation avec les niveaux de décaissements. Le détail est donné dans le tableau ci-après :

Tableau 30: Niveaux d'exécution physique des projets d'investissement

Projet	Montant TTC	Exécution financière au 31/12/22	Exécution financière au 31/03/23	Exécution physique au 31/03/23
Construction des locaux administratifs et d'habitation à PENI	2 415 790 570	86%	88%	100%
Projet Construction du dépôt HCL de PENI	28 056 111 422	86.6%	94%	90.6%
Embranchement voie ferroviaire PENI	1 023 113 294	0%	0%	0%
Construction d'un centre emplisseur de bouteilles de gaz à PENI	2 278 726 564	73%	73%	80.66%
Construction 2è sphère de stockage de gaz à PENI	5 220 197 323	10%	20%	7.88%
Aménagements divers à l'intérieur du dépôt de Bingo	2 909 273 099			83.75%
Extension du dépôt hydrocarbures liquides de Bingo	20 616 197 505	94%	94%	97.7%
Construction sphère de 8000 m3 de Bingo	8 847 312 395	93%	93%	97.61%
Total	76 262 776 329			

A l'issue de l'examen des dossiers des projets, nous formulons les constats ci-après :

Constat

Nous avons constaté que certains projets ont connu des retards importants dû à des résiliations à répétition de marchés (pour cause de défaillances de l'attributaire), des aléas climatiques et des contraintes d'exploitation. Il s'agit des projets :

- d'« **extension du dépôt d'hydrocarbure liquide de Bingo** » attribué au groupement FRIEDLANDER/EERI-BF/EMPRO. Le projet a accusé un retard de 256 jours. En rappel, les travaux ont commencé le 01/01/2020 et devraient prendre fin le 24/05/2022, soit un délai d'exécution de 600 jours. De plus le bureau de supervision PLCB, a arrêté sa mission à la fin du délai d'exécution initial des travaux. Nous estimons que l'absence d'une mission de supervision pourrait entraîner un risque de mauvaise qualité des ouvrages. Toutefois, il ressort du rapport d'activité du trimestre 1 de 2023 que la société est à la recherche d'un nouveau cabinet de supervision pour l'achèvement des travaux.

Cela pourrait entraîner des coûts supplémentaires pour la société. Le détail est donné dans le tableau ci-après :

Tableau 31: Situation de l'exécution du projet d'extension du dépôt d'hydrocarbure liquide de Bingo

Extension du dépôt hydrocarbures liquides de Bingo, Montant de 20 616 197 505 FCFA											
Attributaires	Objet	Montant TTC	Délai (jours)	Debut	Résiliation	Montant des travaux réalisés (payé)	Exécution financière	Fin prévue	Retard	Nouveau délai	Observations
Groupe FRIEDLAND ER/EERI- BF/EMIPRO	Travaux	19 824 468 255	600	01/10/2020		19 376 410 743	98%	24/05/2022	256	04/02/2023	Prorogation de délai de 90 jours sans incidence financière
PLCB	Supervision des travaux	697 041 330	660	03/11/2020	25/08/2022	590 712 916	100%	25/08/2022			Le cabinet a arrêté sa mission à la fin du délai contractuel suite au refus de sa demande d'avenant avec incidence financière. Une solution de recherche d'un nouveau cabinet pour achever la mission est en cours de recherche.
Bureau VERITAS	Contrôle agréé et réglementaire	94 687 920	600	26/01/2021		94 688 124	100%	18/09/2022			RAS
Total		20 616 197 505				20 061 811 783					

- « **construction /réhabilitation des routes, d'ouvrages d'art et d'aménagement divers au profit de du dépôt de Bingo, lot 2** » confié en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée (MOD) au cabinet CEIA-INTERNATIONALE. Les travaux ont commencé le 01/07/2018 et devraient prendre fin le 26/06/2019, soit un délai de 360 jours. Cependant nous avons constaté que le projet a connu un retard de 1 197 jours, soit 40 mois. Le détail est donné dans le tableau ci-après :

Tableau 32: Situation de l'exécution du projet de construction /réhabilitation des routes, d'ouvrages d'art et d'aménagement divers au profit de du dépôt de Bingo, lot 2

PROJET DE CONSTRUCTION/REHABILITATION DE ROUTES, D'OUVRAGES D'ART ET D'AMENAGEMENTS DIVERS AU PROFIT DU DEPOT DE BINGO												
Lot 2 : Travaux, d'aménagement du parking gros porteur, de la route interne, du poste de pesage et du site de depotage												
Attributaire	Réf Marché	Montant TTC	Délai (jours)	Debut	Résiliation	Tx d'exécution	Montant des travaux réalisés (payé)	Reliquat non exécuté	Reliquat non exécuté	Report cumulé (jours)	Délai d'exécution total	Observations
TSR-GTI	002/2017/CEIA-MOD/trvx/SONABHY	4 711 717 816	360	01/07/2018	28/11/2019	53,34%	2 513 316 857	2 198 400 959	46,66%	155	515	Résiliation du à la défaillance de l'entreprise
SOL CONFORT DECOR	001/2020/CEIA-MOD/Trvx/SONABHY	2 473 139 789	210	12/07/2020	12/02/2021	11,95%	683 847 848	1 789 291 941	34,71%		210	Résiliation due au faible taux d'exécution des travaux par l'entreprise
EERI BF		2 909 273 099	150	14/03/2022	en cours d'exécution (fin prévue le 06/06/23)	18,46%			16,25%	322	472	Report de délai dû aux contraintes d'exploitation et aux fortes pluviométriques
Total										477	1 197	

Ce retard d'exécution a entraîné des coûts supplémentaires importants pour la SONABHY d'un montant total estimé à **1 394 719 988 FCFA**. Le détail est donné dans le tableau ci-après :

Tableau 33 : Situation des coûts supplémentaires dans l'exécution du projet de construction /réhabilitation des routes, d'ouvrages d'art et d'aménagement divers au profit de du dépôt de Bingo, lot 2

Libellé	Montant TTC
Montant initial du marché attribué à TSR-GTI en 2018	4 711 717 816
Sous total (1)	4 711 717 816
Montant des travaux exécutés par TSR-GTI	2 513 316 857
Montant des travaux exécutés par SOL CONFORT DECOR	683 847 848
Montant Contrat attribué à EERI-BF	2 909 273 099
Sous total (2)	6 106 437 804
Coût supplémentaire (3) = (2) - (1)	1 394 719 988

Recommandations

Nous recommandons plus de diligences et de rigueur dans l'exécution des marchés. La SONABHY devrait mettre en place un plan de planification des investissements à moyen et à long terme visant l'augmentation des capacités de stockage. Un tel plan devra prendre en considération les prévisions en matière de consommation, l'environnement international des produits pétroliers ainsi que des propositions de

solutions de financement. A noter que les coûts d'investissement ne cessent d'augmenter ; la règle générale est d'être visionnaire sur les investissements à entreprendre et de ne pas attendre « à la dernière minute ».

Commentaires de la SONABHY

La SONABHY dispose d'un plan d'investissement pluriannuel (2023 à 2027) issu du plan stratégique. Des démarches aussi ont été entreprises auprès des institutions financières (BOAD, référence correspondance : V/L n°2310107 SIMDICPME/SONABHY/DG/DC5/DFC du 27/03/2023) pour se faire accompagner dans la réalisation des investissements. Les travaux de construction et de réhabilitation des routes et ouvrage d'art et aménagements divers du dépôt de Bingo lot 2 ont connu des difficultés à l'exécution car deux prestataires ont été défaillants successivement et nous sommes avec le 3^{ème}.

12. L'analyse de la structure des charges supportées par la société, en rapport avec ses missions et comparativement aux sociétés de taille similaire, publiques ou privées qui exercent dans le même domaine d'activités que la SONABHY dans la sous-région et dans des pays de référence, et la formulation de recommandations pour une meilleure allocation et une utilisation optimale des ressources de la société

Constat

Au regard des missions de la société, nous avons retenu les achats de produits pétroliers, les charges de transports et les frais de passages dépôts côtiers comme structure des charges à analyser.

Les achats des produits pétroliers en 2020, 2021 et 2022 s'élèvent respectivement à **333 555 155 418 FCFA**, **642 075 247 530 FCFA** et **1 256 829 216 261 FCFA**. Ces achats ont évolué de **92%** de 2020 à 2021 et de **96 %** entre 2021 et 2022.

Exprimé en quantités, tout produit confondu (Tonne Métrique) les achats s'élèvent à **1 398 677 TM** en 2020, **1 798 713 TM** en 2021 et **1 975 445 TM** en 2022.

Les coûts unitaires s'élèvent à **238 479 FCFA** en 2020, **356 964 FCFA** en 2021 et **636 226 FCFA** en 2022 ; soit une hausse de **50%** entre 2020 et 2021 et **78%** de 2021 à 2022. Le renchérissement de ces coûts s'explique, d'une part par la hausse des cours des produits pétroliers à savoir le Dollar et le Brent. Le Brent a connu une hausse moyenne d'environ **43%** et **13%** pour le Dollar entre l'année 2021 et 2022.

Nous notons un recours excessif à des procédures d'achats spot (**28,13%** des achats spot en 2022 contre **5,62 %** en 2021 avec des primes souvent supérieures à celles des appels d'offres et aux primes structures) qui s'avèrent plus coûteux que celles des appels d'offres. Ces achats spot à prix élevés contribuent à détériorer la situation financière de l'entreprise.

Les charges de transport des produits pétroliers des côtes vers les dépôts internes s'élèvent à **56 303 418 236 FCFA** en 2020, **61 657 831 202 FCFA** en 2021 et **82 089 649 429 FCFA** en 2022 soit une hausse de **10%** et de **33 %** respectivement entre 2020-2021 et 2021-2022. Ainsi les coûts de transport par unité de TM s'élèvent à **40 255 FCFA** en 2020, **34 279 FCFA** en 2021 et **41 555 FCFA** en 2022.

Malgré une légère baisse de **15%** du coût de transport par unité de TM entre 2020 et 2021, on constate une hausse de **21%** entre 2021 et 2022.

Les frais de passage dépôts côtiers s'élèvent à **14 523 294 889 FCFA** en 2020, **11 647 384 365 FCFA** en 2021 et **9 294 001 621 FCFA** en 2022 ; soit une baisse continue de **20%** entre 2020-2021 et 2021-2022.

Les frais de passage par unité de TM s'élèvent à **10 384 FCFA** en 2020, **6 475 FCFA** en 2021 et **4 705 FCFA** en 2022 soit une baisse continue de **38%** entre 2020 et 2021 et de **27%** entre 2021 et 2022.

La situation se présente comme suit :

Tableau 34 : Evolution des achats de produits pétroliers, des charges de transport et des frais de passage dépôts côtier

Elément	2020	2021	2022
Achat de produits pétroliers	333 555 155 418	642 075 247 530	1 256 829 216 261
Variation en %		92%	96%
Quantités de produits en TM	1 398 677	1 798 713	1 975 445
Coût d'achats produits pétroliers par unité de TM	238 479	356 964	636 226
Variation en %		50%	78%
Transport produits pétroliers	56 303 418 236	61 657 831 202	82 089 649 429
Variation en pourcentage des charges		10%	33%
Coût de transport par unité de TM	40 255	34 279	41 555
Variation en %		-15%	21%
Frais de passage dépôts côtier	14 523 294 889	11 647 384 365	9 294 001 621
Variation en %		-20%	-20%
Frais de passage par unité de TM	10 384	6 475	4 705
Variation en %		-38%	-27%

Recommandation

Nous recommandons :

- une bonne planification des achats afin d'effectuer les achats par appel d'offres et ou des contrats de longue durée pour sécuriser l'approvisionnement ;
- réduire les achats spot qui ne sont pas véritablement achats d'opportunités.

Commentaires de la SONABHY

Voir annexe 2 du présent rapport : Note d'information de la SONABHY sur le contexte international.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Plan d’Optimisation et de Maîtrise des charges (POMC) à renseigner par la SONABHY et à transmettre à l’ASCE

Volets / Rubriques	Référence 2021	Références 2022	Indicateurs cibles en termes de gains attendus			Actions d’optimisation ou de réduction à entreprendre	Structure Responsable (s)
			2024	2025	2026		



ANNEXE 2 : Note d'information de la SONABHY sur le contexte international

1) Le contexte international

La Société Nationale Burkinabè d'Hydrocarbures a mené ses activités au cours de l'exercice 2022 dans un environnement relativement défavorable marqué particulièrement par l'augmentation du prix du baril sur le marché pétrolier comparativement à l'exercice 2021. La remontée des cours trouve son origine dans un déséquilibre plus important que prévu entre l'offre et la demande mondiale de pétrole suite aux problèmes énergétiques de la Chine, qui constituent un facteur de la hausse des prix du pétrole, en plus de la pénurie de gaz naturel qui se répercute sur le pétrole comme alternative.

Cet environnement défavorable s'est accentué d'une part par une conjoncture marquée par la crise en UKRAINE qui a entraîné une désarticulation des conditions de l'offre de produits pétroliers, et d'autre part par une mauvaise trésorerie de la SONABHY qui l'empêche d'honorer ses engagements auprès de ses fournisseurs pour la livraison de produits pétroliers.

En effet, le cours du brut de référence qui est le Brent a dépassé les cents (100) dollars en 2022 avec une pointe de **137,640 dollars le baril à la date du 08 mars 2022** contre un cours du baril à soixante (70) dollars en 2021, soit un taux de progression de 46%. Les prix des produits raffinés (super, gasoil, jet A1, fuel et butane, fuel) ont connu une dégradation dans le sens des cours du baril.

Les prix moyens du super et du gasoil en 2021 sont respectivement d'environ 667 USD/TM et 570 USD/TM contre 1 008 USD/TM pour le super et 1 007 USD/TM pour le gasoil en 2022, soit une hausse respective de 51% et de 77%.

Le dollar qui traditionnellement se tenait en sens contraire des cours des produits pétroliers, se maintient actuellement dans le même sens avec des pointes dépassant 600 XOF contre un dollar US. **Le dollar est passé de 552 FCFA en 2021 à 624 de FCFA, soit une hausse de 13%.**

Cette situation a entraîné le désistement ou le refus de fournisseurs pour les livraisons attendues au cours de l'année dont ils avaient été les bénéficiaires au motif que soit les conditions actuelles du marché marqué par la crise UKRAINIENNE ne leurs permettent pas de livrer aux conditions antérieurement convenues, soit le non-paiement de leurs factures échues les empêche de financer les achats pour assurer les livraisons.

En conséquence, les primes à l'achat ont explosé avec des niveaux actuels en moyenne de plus de 100 dollars et les délais de paiement se sont contractés, passant de 90 jours à moins de 60 jours.

Malgré cette conjoncture extrêmement défavorable, la SONABHY se doit de trouver les voies et moyens pour assurer sa principale mission qui est l'approvisionnement régulier du pays en produits pétroliers. Cela passe par des coûts d'approvisionnement très élevés avec pour conséquences des pertes d'exploitation du fait des niveaux de prime, un accroissement drastique des subventions portées par la trésorerie de la SONABHY dans l'attente du remboursement par l'Etat.

2) Structure des prix

Au cours du premier trimestre de l'année 2022 les prix à la pompe ne reflétaient pas les coûts d'achat. La SONABHY a entrepris des démarches auprès du CIDPH pour rehausser la prime structure de prix des hydrocarbures.

Coût moyen par mois des produits pétroliers en dollars USD de l'année 2021

MOIS	SUPER	GASOIL	JET	Fuel
janv-21	495,76	439,80	454,76	363,68
févr-21	561,74	489,70	503,58	419,34
mars-21	617,11	513,34	526,14	431,08
avr-21	617,29	502,83	521,70	417,65
mai-21	643,44	535,61	557,74	422,28
juin-21	677,59	576,80	595,06	445,48
juil-21	717,18	589,16	607,66	462,38
août-21	696,90	569,21	588,28	444,41
sept-21	731,28	610,96	633,75	485,53
oct-21	792,38	706,86	736,06	533,38
nov-21	755,49	675,66	711,21	513,98
déc-21	701,20	623,10	652,11	475,58

Coût moyen par mois des produits pétroliers en dollars USD de l'année 2022

MOIS	SUPER	GASOIL	JET	Fuel
janv-22	799,04	730,88	781,95	538,62
févr-22	908,08	815,50	858,94	602,96
mars-22	1066,51	1051,40	1123,66	715,92
avr-22	1056,02	1072,14	1179,08	639,22
mai-22	1223,15	1090,68	1228,26	646,09
juin-22	1364,00	1339,11	662,94	1279,80
juil-22	1113,57	1126,83	1093,71	590,15
août-22	918,55	1002,57	1098,48	600,33
sept-22	820,17	960,13	1023,41	554,16
oct-22	889,68	1059,12	1044,77	547,38
nov-22	921,09	930,89	1023,01	498,82
déc-22	740,18	829,65	903,64	445,01

Réajustement de la prime structure en juin 2022 pour s'approcher de la réalité des achats sur le marché international.

	SUPER	GASOIL	JET	Fuel
Ancienne Prime	40	40	40	40
Prime réajusté en juin 2022	100	160	160	120

3) Capacité de chargement des dépôts

A titre indicatif les deux corridors Benin et Togo ont une capacité de chargement de 80 camions par jour contre 150 camions pour le corridor du Ghana.

Pour honorer les besoins en consommation de Ouaga qui s'élèvent à 150 camions par jour, il faut forcément avoir recours aux trois corridors.

4) La qualité des produits par corridor et le lien avec les coûts

Les qualités des produits livrés au Ghana sont meilleures à celles des produits livrés au Benin et au Togo. Ce qui explique la cherté des produits pétroliers livrés au Ghana.

Gasoil et super 50 ppm au Ghana et plus 1000 ppm au Togo et Cotonou.

5) Mécanisme d'approbation des marchés

Tout achat de produits pétroliers est soumis à la commission d'attribution des marchés (CAM) pour approbation. La CAM est composée des membres statutaires, des observateurs et d'une commission technique d'analyse. Un représentant du personnel est membre observateur.

Après la délibération de la CAM, les notifications et les contrats sont signées par le Directeur Général.

6) Disponibilisé le produit ou paralysé l'économie

L'objet zéro rupture nous contraint à des moments de tension de stock d'adjuger les offres dont les primes sont au-delà de la prime structure pour ne pas paralyser l'économie. Pour la plupart de ces cas nous faisons recours à des fournisseurs disposant de dépôt.